

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 682****5 décembre 1997****SOMMAIRE**

<b>Art Finance S.A., Clervaux</b> . . . . .	<b>page 32697</b>	<b>Frontel S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32705</b>
<b>Art Holding S.A., Clervaux</b> . . . . .	<b>32697</b>	<b>Gartmore Japan Warrant Fund, Sicav, Luxembourg</b>	<b>32707</b>
<b>Artmann International S.A., Clervaux</b> . . . . .	<b>32698</b>	<b>Gedeam Services S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32705</b>
<b>BA-CA International (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32700, 32701</b>	<b>Gefinor (Asia) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32705</b>
<b>Bâtipromo S.A., Clervaux</b> . . . . .	<b>32692</b>	<b>General Parts S.A., Diekirch</b> . . . . .	<b>32695</b>
<b>Biofred, S.à r.l., Esch-sur-Alzette</b> . . . . .	<b>32699</b>	<b>Ileostomy Research Associates (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32709, 32711</b>
<b>Blynn S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32702</b>	<b>Immobilière 113 Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .	<b>32712</b>
<b>Borgo Gestion, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32699</b>	<b>Immo-Garpe S.A., Senningerberg</b> . . . . .	<b>32712</b>
<b>Cascais Immobilière S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32699</b>	<b>Integrated Technologies S.A., Luxbg</b> . . . . .	<b>32714, 32715</b>
<b>Celony Corporation S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32699</b>	<b>International Technics S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32736</b>
<b>Cheminées César, S.à r.l., Mamer</b> . . . . .	<b>32698</b>	<b>Marbrerie Schiffer Wiltz S.A., Wiltz</b> . . . . .	<b>32695</b>
<b>Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise, Luxembourg</b> . . . . .	<b>32698</b>	<b>Mareis Dengschtlechtungs Services, S.à r.l., Hosingen</b> . . . . .	<b>32693</b>
<b>D-Team International (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32690, 32691</b>	<b>MDMT Group Inc. (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32716, 32717</b>
<b>Entreprise de Construction Ben Scholtes, S.à r.l., Heisdorf</b> . . . . .	<b>32698</b>	<b>New Hydro Service S.A., Ettelbruck</b> . . . . .	<b>32695</b>
<b>Ercom International, G.m.b.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32698</b>	<b>Oeuvres Paroissiales Notre-Dame Wiltz, A.s.b.l., Wiltz</b> . . . . .	<b>32695</b>
<b>Etablissement Guy Schuh, S.à r.l., Colpach-Bas</b> . . . . .	<b>32697</b>	<b>O.R. Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32711, 32712</b>
<b>Europäische Mediengesellschaft A.G., Luxembourg</b>	<b>32702</b>	<b>Piper S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32705</b>
<b>Europe Investissement Placement Gestion S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32701</b>	<b>Primark Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32717</b>
<b>Europroperty Gestion S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32703</b>	<b>Provider Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32735</b>
<b>Exxus, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32699</b>	<b>Publiburo, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32735</b>
<b>Finance Placements (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32703</b>	<b>Ramirez-Data S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32735</b>
<b>Financière du Centenaire S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32704</b>	<b>Restar Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32736</b>
<b>Financière Luxembourgeoise Réunion S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32705</b>	<b>Sales Trainings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>32718</b>
<b>Financière Ronda S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32704</b>	<b>Sava et Compagnie S.C.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32734</b>
<b>Fincom S.A., Clervaux</b> . . . . .	<b>32691</b>	<b>Schipol S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32689</b>
<b>Five Star S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32705</b>	<b>Spanish Telecommunications Limited, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32718</b>
		<b>Vitar S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>32706, 32707</b>
		<b>Wagner Schaffner et Cie, S.à r.l., Erpeldange</b> . . . . .	<b>32697</b>

**SCHIPOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.702.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1997.

G Ludovissy.

(34013/309/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**D-TEAM INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.584.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature  
Administrateur

(33885/746/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**D-TEAM INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.584.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature  
Administrateur

(33886/746/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**D-TEAM INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.584.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature  
Administrateur

(33887/746/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**D-TEAM INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.584.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires*

*qui s'est tenue à 11.15 heures, le 14 mai 1996 à Luxembourg portant sur les exercices sociaux des années 1994 et 1995*

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé à l'unanimité:

1. d'approuver les comptes annuels pour les exercices sociaux se terminant le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1995,
2. de reporter à nouveau les résultats des exercices pour les années 1994 et 1995,
3. d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs: CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A., M. et Mme Trakhtenberg ainsi qu'au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION, pour les actes passés et les opérations effectuées au cours des exercices sociaux de 1994 et 1995,
4. de révoquer le mandat d'administrateur de M. Trakhtenberg et de nommer en son remplacement DENNING COMPANY S.A. jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002,
5. de reconduire le mandat d'AUTONOME DE REVISION en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 1997,
6. de transférer le siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 11.30 heures.

CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33888/746/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**D-TEAM INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.584.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
qui s'est tenue à 11.15 heures, le 14 mai 1997 à Luxembourg portant sur l'exercice social de l'année 1996*

L'Assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Les comptes annuels sont acceptés sans aucune restriction; le résultat de l'exercice pour l'année 1996 est reporté à nouveau.

2. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour les opérations effectuées et les actes passés au cours de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 11.30 heures.

DENNING COMPANY S.A.

Administrateur  
BELGRAVIA LTD  
Signature  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33889/746/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**D-TEAM INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.584.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
qui s'est tenue à 11.15 heures, le 17 avril 1997 à Luxembourg*

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A. et Mme Trakhtenberg ainsi qu'au commissaire aux comptes, AUTONOME DE REVISION, pour les actes et opérations effectués au cours de leur mandat.

2. Révocation du mandat d'administrateur de Mme Trakhtenberg et de CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A. et du mandat de commissaire aux comptes d'AUTONOME DE REVISION.

3. Nomination en leur remplacement de HILLARY S.A. et de FENNELL INTERNATIONAL LIMITED en tant qu'administrateurs et de DURYMONT INC. en tant que commissaire aux comptes. Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 11.30 heures.

DENNING COMPANY S.A.

Administrateur  
BELGRAVIA LTD  
Signature  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33890/746/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**FINCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Clervaux, 17, Grand-rue.  
R. C. Diekirch B 4.386.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois septembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINCOM S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Clervaux, 17, Grand-rue, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Diekirch sous le numéro B 4.386, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mai 1997, publié au Mémorial C, page 20343 en 1997.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Sandra Veithen, employée privée, demeurant à Bütgenbach (Belgique).

La présidente désigne comme secrétaire, Madame Anja Rauw, employée privée, demeurant à Büllingen (Belgique).

A été appelée aux fonctions de scrutateur:

Mademoiselle Sandra Schneider, vendeuse, demeurant à Hunsfeld (Belgique).

Toutes ici présentes et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Révocation du commissaire aux comptes;
- 2.- Nomination d'un nouveau commissaire, à savoir:
  - Monsieur André Gillis, comptable, demeurant à Echternach.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire:  
– Monsieur André Gillis, comptable, demeurant à Echternach.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de douze mille francs (12.000,- frs).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Veithen, A. Rauw, S. Schneider, R. Arrensdorff.

Enregistré à Wiltz, le 10 septembre 1997, vol. 312, fol. 87, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Carmes.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 septembre 1997.

R. Arrensdorff.

(91727/218/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1997.

**BATIPROMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Clervaux, 17, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 4.392.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois septembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BATIPROMO S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Clervaux, 17, Grand-rue, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Diekirch sous le numéro B 4.392, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mai 1997, publié au Mémorial C, page 21890 en 1997.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Sandra Veithen, employée privée, demeurant à Bütgenbach (Belgique).

La présidente désigne comme secrétaire, Madame Anja Rauw, employée privée, demeurant à Büllingen (Belgique).

A été appelée aux fonctions de scrutateur:

Mademoiselle Sandra Schneider, vendeuse, demeurant à Hunsfeld (Belgique).

Toutes ici présentes et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Révocation du commissaire aux comptes;
- 2.- Nomination d'un nouveau commissaire, à savoir:
  - Monsieur André Gillis, comptable, demeurant à Echternach.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire:

– Monsieur André Gillis, comptable, demeurant à Echternach.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de douze mille francs (12.000,- frs).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Veithen, A. Rauw, S. Schneider, R. Arrensdorff.

Enregistré à Wiltz, le 10 septembre 1997, vol. 312, fol. 88, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Carmes.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 septembre 1997.

R. Arrensdorff.

(91728/218/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1997.

**MAREIS DENGSCHTLESCHTUNGS SERVICES, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9806 Hosingen, 8, rue Principale.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Marianne Alice Filet, commerçante, demeurant à L-9806 Hosingen, 8, rue Principale.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services divers; dont les travaux de secrétariat, les travaux de ménage et la vente de bimbeloterie.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de MAREIS DENGSCHTLESCHTUNGS SERVICES.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Hosingen.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par Madame Marianne Alice Filet, prénommée.

Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les cessions de parts à des non-associés doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elles dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code civil.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(nt) la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, s'appliquent.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finira le 31 décembre 1997.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à trente mille francs (30.000,- LUF).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, représentant comme seul associé l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Marianne Alice Filet, prénommée.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est établi à L-9806 Hosingen, 8, rue Principale.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. A. Filet, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 3 septembre 1997, vol. 403, fol. 35, case 1. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé):* W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 1997.

E. Schroeder.

(91729/228/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1997.

**GENERAL PARTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9278 Diekirch, 4, rue Joseph Theis.  
R. C. Diekirch B 2.791.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 9 septembre 1997, vol. 259, fol. 74, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(91739/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1997.

**NEW HYDRO SERVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 160, avenue Salentiny.  
R. C. Diekirch B 2.240.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 5 août 1997, vol. 259, fol. 58, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(91738/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1997.

**MARBRENERIE SCHIFFER WILTZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9533 Wiltz, 14, rue de l'Industrie.  
R. C. Diekirch B 4.006.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 5 août 1997, vol. 259, fol. 59, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(91737/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1997.

**OEUVRES PAROISSIALES NOTRE-DAME WILTZ, A.s.b.l., Association sans but lucratif,  
(anc. ASSOCIATION CULTURELLE ET SOCIALE POUR LA JEUNESSE WILTZ, A.s.b.l.,  
Association sans but lucratif).**

Siège social: Wiltz.

*Modifications de statuts approuvées par l'Assemblée Générale du 10 mars 1997*

**Art. 1<sup>er</sup>.** (nouvel article).

L'association porte la dénomination de OEUVRES PAROISSIALES NOTRE-DAME WILTZ. Ce nom remplace celui de ASSOCIATION CULTURELLE ET SOCIALE POUR LA JEUNESSE WILTZ. Elle s'établit et fonctionnera conformément à la loi du 21 avril 1928.

**Art. 4.** (nouvel article).

L'association a comme objet d'entreprendre, de soutenir et de coordonner les initiatives liées directement ou indirectement au développement harmonieux de la vie paroissiale.

En vue d'atteindre son objet, l'association coopère avec les instances ecclésiastiques, communales, associatives, ainsi qu'avec les personnes physiques, faisant appel à sa participation.

Dans le cadre de cet objet, l'association entretient et gère un centre paroissial, qu'il peut mettre à la disposition des initiatives énumérées ci-avant.

**Art. 6.** (ajout in fine).

... qui en décide à l'unanimité des voix. Peuvent être admises comme membres, des personnes physiques et morales, qui adhèrent aux présents statuts et qui adressent une demande écrite au Président. Les personnes morales doivent avoir leur siège dans la paroisse.

**Art. 9.** (nouveau).

Les associés payent annuellement une cotisation en espèces à fixer chaque année par l'Assemblée Générale, et qui ne peut pas dépasser 1.000,- LUF.

**Art. 11.** (nouveau).

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé par:

a) le Curé desservant la paroisse,

b) un représentant de chaque association-membre,

c) 6 autres administrateurs élus à la majorité absolue, par l'Assemblée Générale, parmi les associés ayant la qualité de personnes physiques.

Les administrateurs sub c) sont rééligibles et seront renouvelés par partie tous les ans. Un tirage au sort désignera le premier ordre de sortie. Tout administrateur désigné pour pourvoir à la vacance survenue au cours de mandat n'est nommé que pour le temps nécessaire à l'achèvement de celui-ci.

La durée du mandat des administrateurs est de trois ans.

**Art. 13.** (Modification de la 1<sup>ère</sup> phrase).

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président, ou de son remplaçant, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

**Art. 14.** (Modification de l'avant-dernière phrase)

. . . des signatures conjointes de deux administrateurs, dont une doit être celle du président ou de son remplaçant.

**Art. 15.** (A biffer)

**Art. 15.** (ancien article 16)

(Modification du 2<sup>e</sup> alinéa)

Cette convocation est faite par le Conseil d'Administration, par lettres missives ordinaires adressées aux associés 14 jours au moins avant l'assemblée.

(Modification du 4<sup>e</sup> alinéa)

Le Conseil d'Administration fixe chaque année, dans le courant du premier trimestre, la date . . .

**Art. 16.** (ancien article 17)

**Art. 17.** (ancien article 18)

**Art. 18.** (ancien article 19)

**Art. 19.** (ancien article 20)

**Art. 20.** (ancien article 21)

**Art. 21.** (ancien article 22)

**Art. 22.** (ancien article 23)

**Art. 23.** (ancien article 24)

**Art. 24.** (ancien article 25)

E. Oestreicher

Le président

J.-P. Dichter

Le Secrétaire

*Liste des membres de l'asbl OEUVRES PAROISSIALES NOTRE-DAME WILTZ*

ACTION CATHOLIQUE FÉMININE WILTZ, p.a. Triny Schreiner, Présidente, 27, rue G.-D. Charlotte, L-9515 Wiltz,

JUGEND-CLUB WOLTZ, p.a. Antonio Ferreira, Président, 16 rue des Charretiers, L-9514 Wiltz,

Blom Jean, gérant de banque e.r., 44, rue G.-D. Charlotte, L-9515 Wiltz,

Dichter Jean-Pierre, fonctionnaire d'Etat, 28, route de Bastogne, L-9512 Wiltz,

Ferreira Antonio, étudiant, 16, rue des Charretiers, L-9514 Wiltz,

Feyen Gommaire, employé de banque, 46, rue de Bastogne, L-9512 Wiltz,

Gerson Josy, facteur des postes e.r., 39, rue de la Fontaine, L-9521 Wiltz,

Hoffmann Mathias, médecin-vétérinaire, 19, rue G.-D. Charlotte, L-9515 Wiltz,

Kayser Alphonse, maître-serrurier, rue Hedeknippchen, L-9531 Wiltz,

Kirsch Léon Curé-Doy, curé-doyen, 1, rue du X Septembre, L-9560 Wiltz,

Klein Josée, ménagère, 65, rue du Rocher, L-9556 Wiltz,

Krell Andreas, catéchiste, Grand-rue, L-9530 Wiltz,

Messerig Henri, employé privé e.r., 45, rue des Remparts, L-9555 Wiltz,

Oestreicher Ed., maître-peintre, 2, rue Hannelaanst, L-9544 Wiltz,

Schreiner Triny, employée privée, 27, rue G.-D. Charlotte, L-9515 Wiltz,

Wagner Agny, employée de banque e.r., 35, rue des Tondeurs, L-9570 Wiltz,

Weber Jean, agent d'assurances, 7, rue des Tondeurs, L-9570 Wiltz.

Les membres suivants sont élus administrateurs:

M. Ed. Oestreicher, Président,

M. Antonio Ferreira, Vice-Président (représentant le Jugendclub),

Dr. Mathias Hoffmann, Vice-Président,

M. Jean-Pierre Dichter, Secrétaire,

M. Jean Weber, Trésorier,

M. le curé-doyen Léon Kirsch,

M. Alphonse Kayser,

Mme Josée Klein,

Andreas Krell,

M. Henri Messerig,

Mme Triny Schreiner (représentant l'ACF-Section de Wiltz).

Wiltz, le 20 mai 1997.

J.-P. Dichter

Le Secrétaire

E. Oestreicher

Le président

Enregistré à Wiltz, le 27 juin 1997, vol. 168, fol. 98, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Biver.



**WAGNER SCHAFFNER ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 16, rue Laduno.  
R. C. Diekirch B 454.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 9 septembre 1997, vol. 259, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(91740/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1997.

---

**ETABLISSEMENT GUY SCHUH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8526 Colpach-Bas, 11, rue d'Ell.  
R. C. Diekirch B 3.049.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 9 septembre 1997, vol. 259, fol. 74, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(91741/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1997.

---

**ART FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.  
R. C. Diekirch B 4.369.

Madame Brigitte Carlier résilie son contrat avec la société ART FINANCE S.A.

Kortrijk, le 4 septembre 1997.

B. Carlier.

Enregistré à Diekirch, le 15 septembre 1997, vol. 259, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

(91731/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1997.

---

**ART FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.  
R. C. Diekirch B 4.369.

Monsieur Willy Vindevogel résilie son contrat avec la société ART FINANCE S.A.

Kortrijk, le 4 septembre 1997.

W. Vindevogel.

Enregistré à Diekirch, le 15 septembre 1997, vol. 259, fol. 77, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

(91734/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1997.

---

**ART HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.  
R. C. Diekirch B 4.368.

Madame Brigitte Carlier résilie son contrat avec la société ART HOLDING S.A.

Kortrijk, le 4 septembre 1997.

B. Carlier.

Enregistré à Diekirch, le 15 septembre 1997, vol. 259, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

(91732/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1997.

---

**ART HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.  
R. C. Diekirch B 4.368.

Monsieur Willy Vindevogel résilie son contrat avec la société ART HOLDING S.A.

Kortrijk, le 4 septembre 1997.

W. Vindevogel.

Enregistré à Diekirch, le 15 septembre 1997, vol. 259, fol. 77, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

(91735/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1997.

---

**ARTMANN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.  
R. C. Diekirch B 4.367.

Madame Brigitte Carlier résilie son contrat avec la société ARTMANN INTERNATIONAL S.A.  
Kortrijk, le 4 septembre 1997.

B. Carlier.

Enregistré à Diekirch, le 15 septembre 1997, vol. 259, fol. 77, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): M. Felten.

(91733/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1997.

---

**ARTMANN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.  
R. C. Diekirch B 4.367.

Monsieur Willy Vindevogel résilie son contrat avec la société ARTMANN INTERNATIONAL S.A.  
Kortrijk, le 4 septembre 1997.

W. Vindevogel.

Enregistré à Diekirch, le 15 septembre 1997, vol. 259, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): M. Felten.

(91736/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 septembre 1997.

---

**ENTREPRISE DE CONSTRUCTION BEN SCHOLTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7308 Heisdorf, 20, rue Jean De Beck.  
R. C. Luxembourg B 27.540.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 5 août 1997, vol. 259, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(33894/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

---

**ERCOM INTERNATIONAL GmbH, Société à responsabilité limitée, en liquidation.**

Siège social: Luxembourg, 15, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 30.381.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour la société  
Signature

Un mandataire

(33895/317/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

---

**CHEMINEES CESAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 74, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 12.374.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1997, vol. 497, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 1997.

Pour CHEMINEES CESAR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(33879/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE ET BOURSIERE LUXEMBOURGEOISE.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.  
R. C. Luxembourg B 20.803.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1997, vol. 496, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Signature.

(33883/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

---

**CELONY CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 39.518.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour CELONY CORPORATION S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(33878/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**BIOFRED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4053 Esch-sur-Alzette, 5, rue des Charbons.  
R. C. Luxembourg B 41.562.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1997, vol. 497, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 1997.

Pour BIOFRED, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(33867/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**CASCAIS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 51.873.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signatures

(33875/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**BORGIO GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 38.644.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 61, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

(33869/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**EXXUS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 10, boulevard de Verdun.  
R. C. Luxembourg B 56.580.

Assemblée Générale Extraordinaire du 29 août 1997

Compte rendu

Se sont réunis, le 29 août 1997, en assemblée générale extraordinaire:

M. Victor Kissen, retraité, demeurant à L-9466 Weiler, 6, rue de Hosingen,

représentant 125 parts sociales

et

M. Carlo Kissen, indépendant, demeurant à L-2670 Luxembourg, 10, boulevard de Verdun,

représentant 375 parts sociales.

Les associés ont décidé, d'un commun accord, de transférer le siège social et l'adresse d'EXXUS, S.à r.l. à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1997 à l'adresse suivante:

10, boulevard de Verdun, L-2670 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 29 août 1997.

V. Kissen

C. Kissen

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 59, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33903/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**BA-CA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.018.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature  
Administrateur

(33858/746/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

---

**BA-CA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.018.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature  
Administrateur

(33859/746/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

---

**BA-CA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.018.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A.

Par procuration  
Signature

(33860/746/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

---

**BA-CA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.018.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à 12.00 heures le 18 juin 1996 à Luxembourg, portant sur les exercices sociaux des années 1994 et 1995*

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé, à l'unanimité:

1. d'approuver les comptes annuels pour les exercices sociaux se terminant le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1995,
  2. de reporter à nouveau les résultats des exercices pour les années 1994 et 1995,
  3. d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs: CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A., M. et Mme Trakhtenberg ainsi qu'au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION, pour les actes passés et les opérations effectuées au cours des exercices sociaux de 1994 et 1995,
  4. de révoquer le mandat d'administrateur de M. Trakhtenberg et de nommer en son remplacement DENNING COMPANY S.A. jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2002,
  5. de reconduire le mandat d'AUTONOME DE REVISION en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 1997,
  6. de transférer le siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 12 heures 15.

CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur-Délégué  
Signature  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33861/746/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

---

**BA-CA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.018.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à 12.00 heures le 17 avril 1997 à Luxembourg*

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décharge pleine et entière aux administrateurs CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A. et Mme Trakhtenberg ainsi qu'au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION, pour les actes et opérations effectués au cours de leur mandat.

2. Révocation du mandat d'administrateur de Mme Trakhtenberg et de CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A. et du mandat du commissaire aux comptes d'AUTONOME DE REVISION.

3. Nomination, en leur remplacement, de HILLARY S.A. et de FENNELL INTERNATIONAL LIMITED en tant qu'administrateurs et de DURYMONT INC. en tant que commissaire aux comptes. Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 12 heures 15.

DENNING COMPANY S.A.  
Administrateur  
BELGRAVIA LTD  
Signature  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33862/746/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**BA-CA INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.018.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à 12.00 heures le 17 juin 1997 à Luxembourg, portant sur l'exercice social de l'année 1996*

L'Assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Les comptes annuels sont acceptés sans aucune restriction; le résultat de l'exercice pour l'année 1996 est reporté à nouveau.

2. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour les opérations effectuées et les actes passés au cours de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 12 heures 15.

DENNING COMPANY S.A.  
Administrateur  
BELGRAVIA LTD  
Signature  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33863/746/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**EUROPE INVESTISSEMENT PLACEMENT GESTION, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 25.616.

Constituée le 13 mars 1987 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette. Les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 87 du 7 janvier 1987, Les statuts ont été modifiés le 8 mai 1990 et publiés au Mémorial C, n° 236 du 16 juillet 1990.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 59, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPE INVESTISSEMENT  
PLACEMENT GESTION S.A.  
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST  
L'Agent Domiciliaire  
Signatures

(33901/045/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**BLYNN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, Val Saint André.  
R. C. Luxembourg B 44.708.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 43, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(33868/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**EUROPÄISCHE MEDIENGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
H. R. Luxemburg B 34.255.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre eintausendneunhundertsevenundneunzig, am neunundzwanzigsten August.  
Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Dudelange.

Ist erschienen:

Die BUNDESANSTALT FÜR VEREINIGUNGSBEDINGTE SONDERAUFGABEN, mit Sitz in D-10100 Berlin, Otto-Braun-Strasse 70-72,

hier vertreten durch Herrn Jérôme Krier, Rechtsanwalt, wohnhaft in Bridel,

aufgrund einer Vollmacht mit Untervollmacht ausgestellt in Berlin (Deutschland), am 11. August 1997, an Herrn Marc Feider, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, welcher am 22. August 1997 Untervollmacht an Herrn Jérôme Krier, vorgeannt, erteilt hat.

Diese Vollmacht, nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterfertigten Notar, wird gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparentin, vertreten wie vorgeannt, bat den unterfertigten Notar folgende Erklärungen zu beukunden:

- dass die Gesellschaft EUROPÄISCHE MEDIENGESELLSCHAFT A.G., R. C. Nummer B 34.255 gegründet wurde durch Urkunde vor dem Notar Paul Bettingen, mit Amtssitz in Wiltz, am 2. Juli 1990, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 484 vom 31. Dezember 1991;

- dass die Gesellschaft ein Kapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-) hat, eingeteilt in zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien mit dem Nennwert von je fünfhundert Luxemburger Franken (LUF 500,-), vollständig einbezahlt;

- dass aus dem Aktienregister hervorgeht, dass alle Aktien der Gesellschaft EUROPÄISCHE MEDIENGESELLSCHAFT A.G. in den Händen der Komparentin sind;

- dass die Komparentin erklärt, als alleiniger Gesellschafter die Auflösung der Gesellschaft EUROPÄISCHE MEDIENGESELLSCHAFT A.G. vorzunehmen;

- dass sie genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft EUROPÄISCHE MEDIENGESELLSCHAFT A.G. hat;

- dass sie dem Verwaltungsrat und Kommissar Entlastung erteilt für die Ausübung ihres Amtes bis zum heutigen Tag;

- dass sie zu ihren Lasten als Liquidator die Begleichung der ganzen bekannten und unbekannt Passiva der Gesellschaft übernimmt, welche Begleichung beendet sein muss, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an ihre Person als einziger Gesellschafter getätigt wird.

Worauf der Bevollmächtigte der Komparenten dem unterfertigten Notar das Aktienregister mit den Übertragungen der Namensaktien vorgelegt hat.

Somit hat der unterfertigte Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft EUROPÄISCHE MEDIENGESELLSCHAFT A.G. festgestellt.

Die die aufgelöste Gesellschaft betreffenden Dokumente werden während einer Dauer von fünf Jahren in L-2520 Luxemburg, 21-25, allée Scheffer aufbewahrt.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr zwanzigtausend Luxemburger Franken (LUF 20.000,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, hat dieser gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Krier, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 septembre 1997, vol. 829, fol. 60, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Düdelingen, den 15. September 1997.

J. Elvinger.

(33900/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**FINANCE PLACEMENTS (LUXEMBOURG), Société Anonyme.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.  
R. C. Luxembourg B 22.409.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1997, vol. 496, fol. 89, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Signature.

(33904/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

---

**FINANCE PLACEMENTS (LUXEMBOURG), Société Anonyme.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.  
R. C. Luxembourg B 22.409.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 mars 1997*

L'Assemblée générale a nommé, à l'unanimité, pour une durée d'un an au poste d'administrateur:

Messieurs Michel Vedrenne;  
Jean-Jacques Pire;  
Michel Parizel.

Sont nommés administrateurs-délégués:

Messieurs Michel Vedrenne;  
Jean-Jacques Pire.

L'Assemblée générale a nommé, à l'unanimité, pour une durée d'un an au poste de Commissaire:

La FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1997, vol. 496, fol. 89, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33905/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

---

**EUROPROPERTY GESTION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société EUROPROPERTY GESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 mai 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 16 juin 1990, numéro 199.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 17 mai 1991, numéro 217.

L'assemblée est présidée par Monsieur José-Benjamin Longree, juriste, demeurant à Attert (B).

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Anne Felten, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Madame Françoise Konrad, employée de banque, demeurant à Roussy-le-Village (F).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire, instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les huit mille (8.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et envoyés par lettres recommandées aux actionnaires en date du 25 avril 1997.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Fixation de la date de la deuxième assemblée générale extraordinaire.
4. Toute autre décision en relation avec la liquidation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

VALLEHERMOSO, une société de droit espagnol, ayant son siège social à Paseo de la Castellana 83-85, 28008 Madrid.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer le 25 juillet 1997 comme date de la deuxième assemblée générale extraordinaire de liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.B. Longree, A. Felten, F. Konrad, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 17 juillet 1997, vol. 402, fol. 92, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): M. Weber.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 1997.

*E. Schroeder.*

(33902/228/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**FINANCIERE RONDA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.

R. C. Luxembourg B 19.990.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 août 1997, vol. 496, fol. 89, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

*Signature.*

(33908/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**FINANCIERE RONDA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.

R. C. Luxembourg B 19.990.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 avril 1997*

L'Assemblée générale a nommé, à l'unanimité, pour une durée d'un an au poste d'administrateur:

Messieurs Michel Vedrenne;

Jean-Jacques Pire;

Michel Parizel.

L'Assemblée générale a nommé, à l'unanimité, pour une durée d'un an au poste de Commissaire:

La FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1997, vol. 496, fol. 88, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(33909/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**FINANCIERE DU CENTENAIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.262.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 51, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

*Pour FINANCIERE DU CENTENAIRE S.A.*

*VECO TRUST S.A.*

*Signature*

(33906/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.



**FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE REUNIE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 52.358.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1997.

G. Ludovissy  
Avocat-avoué

(33907/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**FIVE STAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 46.862.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 51, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour FIVE STAR S.A.  
VECO TRUST S.A.  
Signature

(33912/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**FRONTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 41.920.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1997.

Pour la Société  
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.  
Signature

(33914/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**GEDEAM SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 54.697.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 51, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour GEDEAM SERVICES S.A.  
VECO TRUST S.A.  
Signature

(33916/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**GEFINOR (ASIA), Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 11.986.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

C. Hellinckx.

(33921/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**PIPER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 43.077.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 1997, vol. 496, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Signature.

(33994/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**VITAR, Société Anonyme,**  
**(anc. FINANCIERE PAULE, Société Anonyme).**  
 Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
 R. C. Luxembourg B 54.424.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE PAULE, avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 10 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 314 du 27 juin 1996, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 54.424.

*Bureau*

La séance est ouverte à huit heures sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Fentange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Mademoiselle Muriel Magnier, licenciée en notariat, demeurant à Luxembourg.

*Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

*Exposé de Madame la Présidente*

Madame la Présidente expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Changement de la dénomination de la société de FINANCIERE PAULE en VITAR.

2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de VITAR.»

3. Nomination de Monsieur Armand Haas et Madame Michelle Delfosse comme administrateurs en remplacement de Messieurs John Seil et Thierry Fleming, démissionnaires.

4. Transfert du siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

II. Il existe actuellement 1.000 (mille) actions, d'une valeur nominale de FRF 1.000,- (mille francs français) chacune, entièrement souscrites et libérées et représentant l'intégralité du capital social de FRF 1.000.000,- (un million de francs français). Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

*Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé de Madame la Présidente, après vérification par la scrutatrice, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Madame la Présidente expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

*Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de FINANCIERE PAULE en VITAR.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de VITAR.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement de Messieurs John Seil et Thierry Fleming, démissionnaires:

a) Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange;

b) Madame Michelle Delfosse, préqualifiée.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de LUF 45.000,- (quarante-cinq mille francs luxembourgeois).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: M. Delfosse, M, Magnier, L. Heiliger, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1997, vol. 101S, fol. 46, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 septembre 1997.

T. Metzler.

(33910/222/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**VITAR, Société Anonyme,  
(anc. FINANCIERE PAULE, Société Anonyme).**  
Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 54.424.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 septembre 1997.

T Metzler.

(33911/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**GARTMORE JAPAN WARRANT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 23.663.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the sixth of August.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GARTMORE JAPAN WARRANT FUND, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 6th of January 1986, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 30th of January 1986, number 23.

The meeting was presided over by Lori Huber, attachée de direction, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Anne Felten, juriste, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer:

Françoise Konrad, employée privée, residing in Roussy-le-Village (F).

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The present meeting was convoked by notices indicating the agenda of the meeting and published in:

- the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the:

4th of July 1997, and

21st of July 1997;

- the «Luxemburger Wort» of the:

5th of July 1997, and

21st of July 1997;

- the «Letzebuenger Journal», of the:

4th of July 1997;

- in the «Tageblatt», on the:

21st of July 1997;

- the «South China Morning Post», of the:

15th of July 1997;

- in the «Financial Times», of the:

15th of July 1997;

- and by letters sent by registered mail to the shareholders on the 4th of July 1997.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

III. It appears from the attendance list that out of 6,137,148.91 shares in circulation, 636,671.632 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held under private seal on the 4th of June 1997 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present meeting is authorized to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

*Agenda:*

1. To resolve on the liquidation of the Company.
2. To appoint a liquidator and to determine the powers to be granted to the liquidator.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions by 533,891.528 votes:

*First resolution*

The general meeting decides the dissolution in anticipation of the Company and puts the Company into liquidation as of this day.

*Second resolution*

The meeting appoints as liquidator:

ABACUS S.C., having its registered office at 16, rue Eugène Ruppert, L-1014 Luxembourg, represented by Gérard Becquer.

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148bis of the co-ordinated law on commercial companies. The liquidator will be entitled to perform the deeds and operations stipulated in article 145 without authorization of the general meeting of shareholders in the situations where this authorization would be required.

The liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The liquidator is not required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the company.

The liquidator is authorized, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxy holders, such part of his authority he will determine and for the duration he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le six août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GARTMORE JAPAN WARRANT FUND, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 janvier 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 23 du 30 janvier 1986.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Lori Huber, attachée de direction, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Anne Felten, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Françoise Konrad, employée privée, demeurant à Roussy-le-Village (F).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date des:

4 juillet 1997, et

21 juillet 1997;

- au journal «Luxemburger Wort», en date des:

5 juillet 1997, et

21 juillet 1997;

- au journal «Letzebuerger Journal», en date du:

4 juillet 1997;

- au journal «Tageblatt», en date du:

21 juillet 1997;

- au journal «South China Morning Post», en date du:

15 juillet 1997;

- au journal «Financial Times», en date du:

15 juillet 1997;

- par lettres recommandées envoyées aux actionnaires en date du 4 juillet 1997.

II. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que des 6.137.148,91 actions en circulation, 636.671,632 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée par les avis indiqués dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue sous seing privé en date du 4 juin 1997 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes avec 533.891,528 votes favorables:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

ABACUS S.C., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, représentée par Monsieur Gérard Becquer.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Huber, A. Felten, F. Konrad, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 13 août 1997, vol. 403, fol. 15, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): W. Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 1997.

*E. Schroeder.*

(33915/228/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**ILEOSTOMY RESEARCH ASSOCIATES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.433.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-first of August.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary public, residing in Sanem, in place of Maître Camille Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ILEOSTOMY RESEARCH ASSOCIATES (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, trade register Luxembourg section B number 30.433, incorporated by a deed dated on April 20, 1989, published in the Mémorial C number 253 of September 12, 1989 and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided over by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 1,000 (one thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Suppression of the par value of the 1,000 shares of the Company.
2. Change of the currency of the corporate share capital, currently set at LUF 1,250,000.-, into US Dollars at a conventional conversion rate dated June 30, 1997 of LUF 35.92 for 1.- USD.
3. Fixing of the subscribed share capital at USD 34,799.55, represented by 1,000 shares without par value.
4. Increase of the subscribed capital by the amount of USD 5,200.45, in order to bring the share capital from its current amount to USD 40,000.-, represented by 1,000 shares without par value, by incorporation of benefits carried forward in free reserves of the same amount.
5. Decision to amend article 5 of the articles of incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to suppress the par value of the 1,000 (one thousand) shares of the Company.

*Second resolution*

The meeting decides to change the currency of the corporate share capital, currently set at LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs), into US Dollars at a conventional conversion rate dated June 30, 1997 of LUF 35.92 (thirty-five point ninety-two Luxembourg francs) for 1.- USD (one US Dollar).

*Third resolution*

The meeting decides to fix the subscribed share capital at USD 34,799.55 (thirty-four thousand seven hundred and ninety-nine point fifty-five US Dollars), represented by 1,000 (one thousand) shares without par value.

*Fourth resolution*

The meeting decides to increase the subscribed capital by the amount of USD 5,200.45 (five thousand two hundred point forty-five US Dollars) in order to bring the share capital from its current amount to USD 40,000.- (forty thousand US Dollars), represented by 1,000 (one thousand) shares without par value, by incorporation of benefits carried forward in free reserves of the same amount.

The evidence of existence of such reserves have been given to the undersigned notary by presentation of an interim balance sheet.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at USD 40,000.- (forty million US Dollars), represented by 1,000 (one thousand) shares without par value, carrying one voting right in the general assembly.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately thirty thousand Luxembourg francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ILEOSTOMY RESEARCH ASSOCIATES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, R. C. Luxembourg section B numéro 30.433, constituée suivant acte reçu le 20 avril 1989, publié au Mémorial C numéro 253 du 12 septembre 1989 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Qu'il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des 1.000 actions de la société.
  2. Changement de la devise d'expression du capital social, actuellement fixé à LUF 1.250.000,- en dollars des Etats-Unis, à un taux de change conventionnel en date du 30 juin 1997 de LUF 35,92 pour 1,- USD.
  3. Fixation du capital souscrit à USD 34.799,55, représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.
  4. Augmentation du capital social à concurrence de USD 5.200,45 pour le porter de son montant actuel à USD 40.000,-, représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale, par incorporation de bénéfices reportés en réserves libres à due concurrence.
  5. Décision de modifier l'article 5 des statuts pour refléter ces décisions.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 1.000 (mille) actions de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social, actuellement fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) en dollars des Etats-Unis, à un taux de change conventionnel en date du 30 juin 1997 de LUF 35,92 (trente-cinq virgule quatre-vingt-douze francs) pour 1,- USD (un dollar US).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer le montant du capital souscrit à USD 34.799,55 (trente-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf virgule cinquante-cinq US dollars), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 5.200,45 (cinq mille deux cents virgule quarante-cinq US dollars) pour le porter de son montant actuel à USD 40.000,-, (quarante mille US dollars), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale, par incorporation de bénéfices reportés en réserves libres à due concurrence.

La preuve de l'existence de ces réserves a été apportée au notaire soussigné par la présentation d'un bilan intérimaire.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à USD 40.000,- (quarante mille US dollars), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J.J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 1997, vol. 101S, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 1997.

C. Hellinckx.

(33928/215/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**ILEOSTOMY RESEARCH ASSOCIATES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

*Pour le notaire*

Signature

(33929/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**O.R. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 35.352.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(33982/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**O.R. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 35.352.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société,  
qui s'est tenue en date du 9 mai 1997 au siège social*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gordon Humphreys aux fonctions d'administrateur de la société. Par votes spéciaux, l'assemblée accorde décharge pleine et entière à Madame Sophie Mathot, administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme

Signature

Signature

Administrateur «A»

Administrateur «B»

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 60, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33983/520/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**IMMO-GARPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 40.882.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 45, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 septembre 1997.

Certifié sincère et conforme

IMMO-GARPE S.A.

M. Backes

Administrateur

(33930/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**IMMO-GARPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 40.882.

*Extraits de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 août 1997*

Sont nommés administrateurs pour une durée d'une année, leur mandat se terminant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice social au 31 décembre 1997:

- Monsieur Marc Backes, employé privé, Dudelange;
- Monsieur Lucien Ernster, administrateur de sociétés, Mamer;
- Madame Bernadette Ritz, employée privée, demeurant à Luxembourg.

VGD LUXEMBOURG, S.à r.l., est nommée commissaire pour une durée d'une année, son mandat se terminant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice social au 31 décembre 1997.

Senningerberg, le 10 septembre 1997.

IMMO-GARPE S.A.

M. Backes

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1997, vol. 497, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33931/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**IMMOBILIERE 113 LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 33.958.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

L'association sans but lucratif LIONS CLUBS INTERNATIONAL - District 113 - Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., avec siège social à Luxembourg,

ici représentée en vertu de l'article 30 (3) de ses statuts par le Gouverneur et par un administrateur, savoir:

- Monsieur Jean-Baptiste Wagner, Gouverneur LIONS CLUBS INTERNATIONAL - District 113 - Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., demeurant à Strassen, 29, rue des Carrières;
- Monsieur Jos Loos, secrétaire LIONS CLUBS INTERNATIONAL - District 113 - Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., demeurant à Luxembourg, 112, avenue Victor Hugo.



Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont exposé au notaire et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. La société anonyme IMMOBILIERE 113 LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mai 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 439 du 28 novembre 1990, et inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 33.958.

II. Le capital social est fixé à LUF 1.800.000,- (un million huit cent mille francs luxembourgeois), représenté par 180 (cent quatre-vingts) actions d'une valeur nominale de LUF 10.000,- (dix mille francs) chacune, entièrement souscrites et libérées et réparties en 60 (soixante) actions au porteur de catégorie A, et 120 (cent vingt) actions nominatives, de catégorie B.

III. L'association sans but lucratif LIONS CLUBS INTERNATIONAL - District 113 - Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., par l'intermédiaire de ses représentants prénommés, déclare être devenue seule propriétaire des 180 (cent quatre-vingts) actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme IMMOBILIERE 113 LUXEMBOURG.

IV. L'association sans but lucratif LIONS CLUBS INTERNATIONAL - District 113 - Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., préqualifiée, représentée comme indiqué ci-avant, détenant toutes les actions de la société anonyme IMMOBILIERE 113 LUXEMBOURG, déclare qu'elle a décidé de dissoudre celle-ci avec effet immédiat.

V. L'association sans but lucratif LIONS CLUBS INTERNATIONAL - District 113 - Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., préqualifiée, représentée comme indiqué ci-avant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme IMMOBILIERE 113 LUXEMBOURG, déclare:

- qu'elle reprend tous les actifs de la société anonyme IMMOBILIERE 113 LUXEMBOURG, et notamment l'immeuble dont question ci-dessous;

- que toutes les dettes de la société anonyme IMMOBILIERE 113 LUXEMBOURG ont été réglées;

- qu'elle prend toute responsabilité pour tous éventuels engagements de la société anonyme IMMOBILIERE 113 LUXEMBOURG, qui à l'état actuel ne sont pas encore connus.

En conséquence de ce qui précède, l'association sans but lucratif LIONS CLUBS INTERNATIONAL - District 113 - Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., préqualifiée, décide de clôturer la liquidation de la société anonyme IMMOBILIERE 113 LUXEMBOURG, celle-ci ayant disparu et cessé d'exister.

La pleine propriété des éléments immobiliers ci-après décrits se voient dès lors transférés dans l'actif de l'association sans but lucratif LIONS CLUBS INTERNATIONAL - District 113 - Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., préqualifiée, à savoir:

#### *Désignation*

Dans un immeuble résidentiel en copropriété dénommé RESIDENCE DU STADE, sis à Luxembourg, 38-40, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, inscrit au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, ancienne commune de Rollingergrund, section A de Rollingergrund:  
numéro 32/3458, lieu-dit «boulevard Napoléon», maison, place, contenant 19 ares, 21 centiares.

a. en propriété privative et exclusive:

partie restante du lot 19, savoir: au troisième sous-sol, l'entité comprenant hall, vestiaire, studio, deux chambres, WC séparé;

cette entité est plus amplement délimitée sub 19b sur un plan de construction à l'échelle 1:50, lequel plan est resté annexé à un acte de vente du notaire Marc Elter, alors de résidence à Junglinster, le 3 février 1975, avec lequel il a été enregistré à Grevenmacher, le 7 février 1975, vol. 460, fol. 42, case 1,

faisant 10 millièmes,

b. en copropriété et indivision forcée, correspondant à ces éléments privatifs, une quotité dans les choses communes de dix millièmes (10/1.000es), y compris le sol ou terrain.

#### *Origine de propriété*

La société dissoute a acquis les éléments immobiliers prédécrits sur la société à responsabilité limitée R.M.C., RECHERCHE - MARKETING - CONSULTANT, avec siège social à Luxembourg, aux termes d'un acte de vente reçu par le notaire soussigné en date du 30 mai 1990, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 21 juin 1990, vol. 1213, numéro 119.

#### *Règlement de copropriété*

L'immeuble, dont les éléments immobiliers prédécrits font partie, est soumis au régime de la copropriété des immeubles bâtis tel que ce régime est prévu par les lois des 16 mai 1975 et 22 avril 1985 ainsi que par le règlement grand-ducal du 13 juin 1975.

Le règlement de copropriété a été arrêté dans un acte de vente (acte de base) reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Junglinster, le 22 septembre 1971, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 7 octobre 1971, vol. 530, numéro 46.

Par le seul fait des présentes, l'association sans but lucratif LIONS CLUBS INTERNATIONAL - District 113 - Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., préqualifiée, se trouve subrogée dans tous les droits, actions et obligations résultant pour la société dissoute desdits lois et règlement grand-ducal ainsi que dudit règlement de copropriété. Elle en fera son affaire personnelle et elle s'oblige à l'exécuter dans tous ses termes et à en imposer le respect à ses successeurs à tous titres.

#### *Surtaxe communale*

Le notaire instrumentant a donné lecture et interprétation aux comparants de l'article neuf du règlement-taxe de la Ville de Luxembourg sur les droits d'enregistrement réduits sur toutes les mutations immobilières, et dont la teneur est la suivante:

«**Art. 9.** Les exonérations et remboursements prévus aux articles 2, 3, 4 et 5 restent acquis au bénéficiaire, sauf changement de l'affectation de l'immeuble dans un délai de dix ans à partir respectivement de l'acte de mutation ou de la déclaration de classement comme maison unifamiliale ou comme maison de rapport par l'administration des contributions.»

Dans ce contexte, l'association sans but lucratif LIONS CLUBS INTERNATIONAL - District 113 - Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., par l'intermédiaire de ses représentants préqualifiés, déclare avoir l'intention de continuer à utiliser les locaux comme bureaux pour les besoins de ses propres services.

VI. Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leur mandat.

VII. Pour les besoins de l'enregistrement, l'association sans but lucratif LIONS CLUBS INTERNATIONAL - District 113 - Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., par l'intermédiaire de ses représentants préqualifiés, déclare estimer la valeur des éléments immobiliers prédécrits à LUF 2.950.000,- (deux millions neuf cent cinquante mille francs).

VIII. Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute.

IX. Ensuite l'association sans but lucratif LIONS CLUBS INTERNATIONAL - District 113 - Grand-Duché de Luxembourg, A.s.b.l., par l'intermédiaire de ses représentants préqualifiés, a présenté les actions émises, lesquelles ont été détruites par la création, en présence du notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J.-B. Wagner, J. Loos, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 1997, vol. 101S, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 septembre 1997.

T. Metzler.

(33932/222/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

### **INTEGRATED TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 52.880.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq septembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTEGRATED TECHNOLOGIES S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg section B numéro 52.880, constituée suivant acte reçu le 20 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 30 du 17 janvier 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paolo Testori, entrepreneur, demeurant à I-04011 Aprilia, Latina, Italie.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL) demeurant à B-6637 Fauvillers, Centre, 45, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Luigi Gianinazzi, conseiller financier, demeurant à CH-6901 Lugano, Suisse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée, et enregistrée avec l'acte.

Restera également annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps que lui une procuration sous seing privé, signée ne varietur par le bureau et le notaire instrumentant

II. Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur un total de 2.650.000 (deux millions six cent cinquante mille) actions actuellement émises, 1.800.000 (un million huit cent mille) sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital souscrit à concurrence de USD 5.300.000,- pour le porter de son montant actuel de USD 5.300.000,- à USD 10.600.000,-, par la création et l'émission de 2.650.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 2,- chacune.

2. Souscription des actions ainsi créées par les actionnaires actuels proportionnellement à leur participation et libération intégrale par incorporation à due concurrence au capital d'une partie du poste prime d'émission.

3. Instauration d'un capital autorisé, fixé à maximum USD 20.000.000,-, le cas échéant sans devoir réserver aux actionnaires l'exercice de leur droit de souscription préférentiel.

4. Autorisation au conseil d'administration de pouvoir émettre des emprunts obligataires convertibles ou non convertibles.

5. Adaptation en conséquence des statuts.

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires constatent et décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolutions**Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de USD 5.300.000,- (cinq millions trois cent mille dollars des Etats-Unis), et de le porter de son montant actuel de USD 5.300.000,- (cinq millions trois cent mille dollars des Etats-Unis) à USD 10.600.000,- (dix millions six cent mille dollars des Etats-Unis), par la création et l'émission de 2.650.000 (deux millions six cent cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars des Etats-Unis) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires réunis en assemblée décident de souscrire eux-mêmes les actions ainsi créées proportionnellement à leur participation et de les libérer intégralement par incorporation à due concurrence au capital d'une partie du poste prime d'émission.

La preuve de l'existence à la date de ce jour et du montant de ce poste prime d'émission a été apportée au notaire sur présentation des pièces comptables en faisant foi.

*Troisième résolution*

Les actionnaires décident d'instaurer par voie de modification statutaire un capital autorisé d'un montant de USD 20.000.000,- (vingt millions de dollars US) et d'autoriser le conseil d'administration à procéder aux augmentations sans réserver, le cas échéant, aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

*Quatrième résolution*

Les actionnaires décident d'autoriser le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non convertibles, aux conditions qu'il jugera bon de déterminer.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à USD 10.600.000,- (dix millions six cent mille dollars-des Etats-Unis), représenté par 5.300.000 (cinq millions trois cent mille) actions d'une valeur nominale de USD 2,- (deux US dollars) chacune.

Le capital autorisé est fixé à USD 20.000.000,- (vingt millions de US dollars).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte en date du 5 septembre 1997, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Testori, B. Beernaerts, L. Gianinazzi, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1997, vol. 101S, fol. 55, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 1997.

C. Hellinckx.

(33935/215/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

---

**INTEGRATED TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 52.880.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

*Pour le notaire*

Signature

(33936/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

---

**MDMT GROUP INC. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.263.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

(33967/746/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

---

**MDMT GROUP INC. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.263.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

(33968/746/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

---

**MDMT GROUP INC. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.263.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

(33969/746/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

---

**MDMT GROUP INC. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.263.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,  
qui s'est tenue à 15.00 heures le 18 juin 1996 à Luxembourg,  
portant sur les exercices sociaux des années 1994 et 1995*

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé à l'unanimité:

1. d'approuver les comptes annuels pour les exercices sociaux se terminant le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1995;
2. de reporter à nouveau les résultats des exercices pour les années 1994 et 1995;
3. d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs: CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A., M. et Mme Trakhtenberg ainsi qu'au commissaire aux comptes, AUTONOME DE REVISION, pour les actes passés et les opérations effectuées au cours des exercices sociaux de 1994 et 1995;
4. de révoquer le mandat d'administrateur de M. Trakhtenberg et de nommer en son remplacement DENNING COMPANY S.A. jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002;
5. de reconduire le mandat d'AUTONOME DE REVISION en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 1997;
6. de transférer le siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance à 15.15 heures.

CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33970/746/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

---

**MDMT GROUP INC. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.263.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires,  
qui s'est tenue à 15.00 heures le 17 avril 1997 à Luxembourg*

L'assemblée générale extraordinaire prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A. et Mme Trakhtenberg ainsi qu'au commissaire aux comptes, AUTONOME DE REVISION, pour les actes et opérations effectuées au cours de leur mandat.
2. Révocation du mandat d'administrateur de Mme Trakhtenberg et de CAPITOLE MANAGEMENT SERVICES S.A. et du mandat de commissaire aux comptes d'AUTONOME DE REVISION.
3. Nomination en remplacement de HILLARY S.A. et de FENNEL INTERNATIONAL LIMITED en tant qu'administrateurs et de DURYMONT INC. en tant que commissaire aux comptes. Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance à 15.15 heures.

DENNING COMPANY S.A.  
Administrateur

BELGRAVIA LTD  
Administrateur  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33971/746/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**MDMT GROUP INC. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.263.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,  
qui s'est tenue à 15.00 heures le 17 juin 1997 à Luxembourg,  
portant sur l'exercice social de l'année 1996*

L'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Les comptes annuels sont acceptés sans aucune restriction, le résultat de l'exercice pour l'année 1996 est reporté à nouveau.
2. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les opérations effectuées et les actes passés au cours de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance à 15.15 heures.

DENNING COMPANY S.A.  
Administrateur

BELGRAVIA LTD  
Administrateur  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 1997, vol. 497, fol. 53, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33972/746/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**PRIMARK LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 24-26, avenue de la Liberté.

*Extrait du conseil d'administration du 5 août 1997*

Il résulte du conseil d'administration de la société PRIMARK LUXEMBOURG, Société Anonyme, tenu le 5 août 1997, que:

- En vertu de l'article 11 des statuts, le conseil d'administration a délégué la gestion journalière de la société à Monsieur Marcus Josephus Michels, demeurant Van Sasse Van Ysselstraat 5, 5062 CV Oisterwijk (Pays-Bas), le nommant directeur général de PRIMARK LUXEMBOURG S.A.
- En vertu de l'article 12 des statuts, Monsieur Marcus Josephus Michels aura le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34000/729/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**SALES TRAININGS LUXEMBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1027 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 27.420.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1997, vol. 497, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1997.

Pour SALES TRAININGS, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(34009/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**SPANISH TELECOMMUNICATIONS LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2134 Luxembourg, 56-58, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 58.068.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the eighth day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Dudelange (Luxembourg).

There appeared:

1) GLOBAL TELECOM INVESTMENTS LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware in the United States of America and having its registered office in the State of Delaware, c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH Ltd., 9 East Loockerman Street, Dover Delaware 19901, U.S.A., acting through its managing member GENERAL ELECTRIC SERVICE STRUCTURED FINANCE GROUP, Inc.;

here represented by Mr Marc Feider, attorney-at-law, residing in Luxembourg; by virtue of a proxy given in Connecticut, on 7th August, 1997;

2) BAEC INVESTMENTS, L.L.C., a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware in the United States of America and having its registered office in the State of Delaware, c/o Corporation Service Company, 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, U.S.A., represented by Mr William A. Obenshain, managing director;

here represented by Mr Marc Feider, attorney-at-law, residing in Luxembourg; by virtue of a proxy given in Budapest, on 8th August, 1997,

only voting in its name and on its behalf as far as the fifth, sixth, seventh, eighth, ninth and tenth resolutions of the present meeting are concerned.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered and filed with it.

The appearing party under 1), in its capacity of sole shareholder of the limited liability company SPANISH TELECOMMUNICATIONS LIMITED, S.à r.l., having its registered office in L-2134 Luxembourg, 56-58, rue Charles Martel, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11th February, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 264 of 30th May, 1997, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder resolves to decrease the corporate share capital by USD 17,000.- (seventeen thousand United States dollars) and to pay such amount to the sole shareholder of the Company.

The shareholder further resolves to cancel the 100 (one hundred) shares presently issued to the sole shareholder of the Company and having a nominal value of USD 170.- (one hundred and seventy United States dollars) each.

*Second resolution*

Immediately after the capital decrease, the shareholder resolves to increase the corporate share capital by USD 148,440.- (one hundred and forty-eight thousand four hundred and forty United States dollars) (fully paid up) in order to bring the corporate share capital up to USD 148,440.- (one hundred and forty-eight thousand four hundred and forty United States dollars), with an aggregate issue premium of USD 2,288,453.- (two million two hundred and eighty-eight thousand four hundred and fifty-three) and to issue 4,616 (four thousand six hundred and sixteen) Class A Voting Shares and 332 (three hundred and thirty-two) Class B Non-Voting Shares having a nominal value of USD 30.- (thirty United States dollars) each.

The newly issued shares have been subscribed to by GLOBAL TELECOM INVESTMENTS LLC, prenamed, and by BAEC INVESTMENTS, L.L.C., prenamed, so that after the increase of the corporate share capital, the respective shareholdings shall be as follows:

1) GLOBAL TELECOM INVESTMENTS LLC	3,698 Class A Voting Shares
2) BAEC INVESTMENTS, L.L.C.	918 Class A Voting Shares and 332 Class B Non-Voting Shares

*Third resolution*

The shareholder resolves to note that the payment of the newly issued shares and of the issue premium by the two subscribing shareholders is made by conversion of two demand notes, dated as of 31st July, 1997, held by such shareholders in the respective amounts of:

1) GLOBAL TELECOM INVESTMENTS LLC: USD 1,821,205.-; USD 110,940.- of which shall be allocated to the nominal share capital of the Company and USD 1,710,265.- in premium to the share premium reserve.

2) BAEC INVESTMENTS, L.L.C.: USD 615,688.-; USD 37,500.- of which shall be allocated to the nominal share capital of the Company and USD 578,188.- in premium to the share premium reserve.

*Fourth resolution*

The shareholder resolves to attribute the entirety of the issue premium of an amount of USD 2,288,453.- (two million two hundred and eighty-eight thousand four hundred and fifty-three) to the share premium reserve.

*Fifth resolution*

The shareholders resolve to restate the Company's articles of association, which shall henceforth be worded as follows:

**«I. Name, Corporate seat and Duration**

- Art. 1.** 1. The name of the company is: SPANISH TELECOMMUNICATIONS LIMITED, S.à r.l. (the «Company»).
2. It has its corporate seat in Luxembourg. The Company may establish further branches in Luxembourg and abroad.
3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

**II. Object**

**Art. 2.** The object of the Company is to invest, whether directly or indirectly, in CABLEUROPA S.A. and its subsidiaries and other entities engaged in the cable and/or telephone business in Spain as well as to provide management and other services related thereto.

**III. Share Capital and Shares**

**Art. 3.** 1. The nominal share capital of the Company is set at USD 148,440.- (one hundred and forty-eight thousand four hundred and forty United States dollars) consisting of 4,948 Shares, divided into 4,616 Class A Voting Shares and 332 Class B Non-Voting Shares.

2. Class A Voting Shares are designated as voting shares, whereas Class B Non-Voting Shares are designated as non-voting shares except to the extent required by the Luxembourg company law of August 10th, 1915, as amended from time to time (the «Law»).

3. 3,698 Class A Voting Shares have been subscribed to and paid by GLOBAL TELECOM INVESTMENTS LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware in the United States of America and having its registered office in the State of Delaware, c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH Ltd, 9 East Loockerman Street, Dover, Delaware 19901, U.S.A. and 918 Class A Voting Shares and 332 Class B Non-Voting Shares have been subscribed to and paid by BAEC INVESTMENTS, L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware and having its registered office in the State of Delaware c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805.

4. Conversions from Class A Voting shares to Class B Non-Voting Shares or vice-versa shall be possible if a conversion request presented to that effect to the general meeting of shareholders shall be approved by a unanimous resolution of such meeting and further subject to the following conversion requirements:

a. Conversion of Class A Voting Shares

At the request of any Regulated Person (as defined in the Shareholders' Agreement) at any time, such Regulated Person shall have the right, upon the occurrence or possible occurrence of a Regulatory Problem (as defined in the Shareholders' Agreement), to convert such number of Class A Voting Shares then held by such Regulated Person into an equal number of Class B Non-Voting Shares. In the event such Regulatory Problem ceases to exist, such Regulated Person and its Affiliates shall have the right to reconvert their Class B Non-Voting Shares to Class A Voting Shares.

b. Conversion of Class B Non-Voting Shares

i. In connection with the occurrence (or the expected occurrence as described in (iii) below) of any Conversion Event, each holder of Class B Non-Voting Shares shall be entitled to convert into an equal number of Class A Voting Shares any or all of such holder's Class B Non-Voting Shares being (or expected to be) distributed, disposed of or sold in connection with such Conversion Event.

ii. For purposes of this Article 3 a «Conversion Event» shall mean, (A) any public offering or public sale of securities of the Company, to the extent permitted by the Law, (B) any sale of securities of the Company to a Person or group of Persons (within the meaning of the U.S. Securities Exchange Act of 1934, as amended (the «1934 Act»)) if, after such sale, such Person or group of Persons in the aggregate would own or control securities which possess in the aggregate the ordinary power to elect a majority of the Company's board of management (provided that such sale has been approved by the board of management or a committee thereof), (C) any sale of securities of the Company to a Person or group of Persons (within the meaning of the 1934 Act) if, after such sale, such Person or group or Persons in the aggregate would own or control securities of the Company (excluding any Class B Non-Voting Shares being converted and disposed of in connection with such Conversion Event) which possesses in the aggregate the ordinary power to elect a majority of the Company's board of management, (D) any sale of securities of the Company to a Person or group of Persons (within the meaning of the 1934 Act) if, after such sale, such Person or group of Persons would not, in the aggregate, own, control or have the right to acquire more than two per cent (2 %) of the outstanding securities of any class of voting securities of the Company, and (E) a merger, consolidation or similar transaction involving the Company if, after such transaction, a Person or group of Persons (within the meaning of the 1934 Act) in the aggregate would own or control securities which possess in the aggregate the ordinary voting power to elect a majority of the surviving company's board of management (provided that the transaction has been approved by the board of management or a committee thereto).

iii. Each Regulated Person holding Class B Non-Voting Shares shall be entitled to convert Class B Non-Voting Shares in connection with any Conversion Event if such Regulated Person reasonably believes that such Conversion Event shall be consummated, and a written request to the Company for conversion from any Regulated Person holding Class B Non-Voting Shares stating such Regulated Person's reasonable belief that a Conversion Event shall occur shall be conclusive and shall, provided that a proper resolution in a shareholders' meeting is taken to that effect, obligate the Company to effect such conversion in a timely manner so as to enable each such Regulated Person to participate in such Conversion Event. The Company shall not cancel the Class B Non-Voting Shares so converted before the tenth day following such Conversion Event and shall reserve such Class B Non-Voting Shares until such tenth day for reissuance in compliance with the next sentence. If any Class B Non-Voting Shares are converted into Class A Voting Shares in connection with a Conversion Event and such Class A Voting Shares are not actually distributed, disposed of or sold pursuant to such Conversion Event, such Class A Voting Shares shall be promptly converted back into the same number of Class B Non-Voting Shares.

iv. At any Regulated Person's request at any time that such Regulated Person's ownership percentage of Class A Voting Shares is reduced by additional issuances of Class A Voting Shares by the Company, such Regulated Person shall have the right to convert a number of Class B Non-Voting Shares originally issued to such Regulated Person (whether then held by such Regulated Person or any transferee of such Regulated Person or any transferee of such transferee) into a like number of Class A Voting Shares (with each Class B Non-Voting Share being convertible into one Class A Voting Share), such that, after giving effect to such conversion, the sum of (A) the number of outstanding Class A Voting Shares originally issued to such Regulated Person (whether then held by such Regulated Person or any transferee of such Regulated Person or any transferee of any transferee) and (B) the number of outstanding other voting securities of the Company then held by such Regulated Person, constitutes not more than 19.9 % of the aggregate securities of the Company designated to be voting.

v. If at any time Regulation K promulgated by the Federal Reserve Board is amended to allow Regulated Persons to hold more than 19.9 % of the aggregate voting securities of the Company, then upon any Regulated Person's request, such Regulated Person shall have the right to convert a number of Class B Non-Voting Shares originally issued to such Regulated Person (whether then held by such Regulated Person or any transferee of such Regulated Person or any transferee of such transferee) into an equal number of Class A Voting Shares to the extent permissible at such time under Regulation K.

c. Conversion Procedure

i. Unless otherwise provided in connection with any conversion, each conversion of Shares of one class into Shares of the other class shall be effected, after a proper resolution is taken in a shareholders' meeting to that effect, by the surrender of the certificate or certificates representing the Shares (if any) to be converted at the principal office of the Company at any time during normal business hours, together with a written notice by the Person holding such Shares stating that such Person desires to convert the Shares, or a stated number of the Shares, represented by such certificate or certificates into Shares of the other class (and such statement shall obligate the Company to issue such Shares). Unless otherwise provided in connection with any conversion, each conversion shall be deemed to have been effected as of the close of business on the date on which such certificate or certificates have been surrendered and such notice has been received, and at such time the rights of the Person holding the converted Class B Non-Voting Shares or Class A Voting Shares, as the case may be as such holder shall cease and the Person or Persons in whose name or names the certificate or certificates for shares of Class A Voting Shares or Class B Non-Voting Shares are to be issued upon such conversion shall be deemed to have become the holder or holders of record of the Class A Voting Shares or Class B Non-Voting Shares represented thereby.

ii. Promptly after the surrender of certificates (if any) and the receipt of written notice, the Company shall, on request, issue and deliver in accordance with the surrendering Person's instructions (A) the certificate or certificates for the Class A Voting Shares or Class B Non-Voting Shares issuable upon such conversion and (B) a certificate representing any Class B Non-Voting Shares or Class A Voting Shares which were represented by the certificate or certificates delivered to the Company in connection with such conversion but which were not converted.

iii. The issuance of certificates (if any) for Class A Voting Shares upon conversion of Class B Non-Voting Shares and for Class B Non-Voting Shares upon conversion of Class A Voting Shares shall be made without charge to the holders of such Shares for any issuance tax in respect thereof or other cost incurred by the Company in connection with such conversion and the related issuance of Class A Voting Shares or Class B Non-Voting Shares, as the case may be.

iv. The Company shall not close its books against the transfer of Shares in any manner which would interfere with the timely conversion of any Shares. The Company shall assist and co-operate with any holder of Shares required to make any governmental filings or obtain any governmental approval prior to or in connection with any conversion of Shares hereunder (including, without limitation, making any filings required to be made by the Company).

v. If the Company in any manner subdivides or combines the outstanding Shares of one class of Shares, the outstanding Shares of the other class of Shares shall be proportionately subdivided or combined in a similar manner.

5. All Class A Voting Shares and Class B Non-Voting Shares, which have a nominal value of USD 30.- each, have been fully paid up.

6. Shares of each class shall confer identical rights and preferences to their respective holders other than that Class B Non-Voting Shares shall have a non-voting status except to the extent required by the Law.

7. The Company shall have the power, subject to due compliance with the provisions of the Law and in accordance with the terms of the Subscription and Shareholders' Agreement dated as of July 31st, 1997, as it may be amended in writing from time to time in accordance with its terms (the «Shareholders' Agreement»), to acquire Shares of its own share capital, for value, but only for up to the total of profits, retained earnings or reserves (other than the legal reserve provided for in sub-article 16.4).



In relation to Shares in its own share capital held by the Company itself, the rights, including but not limited to dividend and voting rights, attached to those Shares shall not be exercisable by the Company. All acquisitions by the Company of Shares of its own share capital from its shareholders shall be on a pro rata basis (including for purposes of such calculations all classes of such shares) and shall involve the acquisition of Shares of each class of capital stock in such proportions as each class bears to the total share capital of the Company.

8. The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital take place by virtue of a resolution of, and on the terms in accordance with Article 12 of these Articles of Association.

9. Each shareholder must execute the Shareholders' Agreement, thereby agreeing to be bound by the terms thereof, and the Company shall not register a transfer to any person who does not sign the Shareholders' Agreement (or an agreement to be bound by the terms thereof).

10. All transferees of Shares and recipients of Shares pursuant to an issuance of new shares which are not already shareholders shall execute the Shareholders' Agreement, and the Company shall not register a transfer or issuance to any person who does not sign the Shareholders' Agreement (or an agreement to be bound by the terms thereof).

#### **IV. Corporate register**

**Art. 4.** 1. The board of management (conseil de gérance) shall maintain, at the registered office of the Company, a corporate register which will record the Articles of Association and any amendments thereto.

2. The corporate register shall also contain the names and addresses of all the shareholders and give information about the date of acquisition of the shares, the respective share classes, the date of acknowledgement or notice of transfer and the pledges of shares (if any). Each shareholder shall give his address to the board of management in writing.

3. Notwithstanding any mentions in the corporate register, the validity of transfers of Shares shall in all events and respects be subject to the requirements of Article 5 hereafter having been observed and completed and the transferee having executed the Shareholders' Agreement (or an agreement to be bound by the terms thereof).

4. Every entry recorded in the register shall be signed by a manager or a person appointed for such purpose by the board of management. The register shall at all times be kept up to date.

5. The Company may issue certificates for Shares to the name of the shareholders which shall not be endorsable or otherwise transferable and which merely evidence the registration of the Shares and related recordings in the corporate register of the Company. The share ownership is evidenced exclusively by and through the registration in the corporate register.

#### **V. Transfer of ownership of shares - Restrictions on the transfer and disposal of shares**

**Art. 5.** 1. No shareholder shall, directly or indirectly, sell, give, assign, hypothecate, pledge, encumber, grant a security interest in or otherwise dispose of any Shares or any right, title, or interest therein or thereto except for a sale or other disposition in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement, which is hereby incorporated by reference to the extent necessary to effect such provisions.

2. Shares may not be transferred without the prior approval to do so having been obtained from the general meeting of shareholders pursuant to Article 12 hereof. The above provision does not apply to sales of participation interests in Shares, whereby the mere beneficial ownership in Shares of the Company is transferred; provided, however, that a shareholder transferring a participation interest in its Shares must still comply with all provisions of the Shareholders' Agreement other than Sections 4.4 (a), (b) and (c) thereof.

3. Any transfer of Shares shall be valid against the Company and third parties only (i) upon acceptance by the Company, (ii) upon production of due evidence regarding the execution of the Shareholders' Agreement (or an agreement to be bound by the terms thereof) and (iii) upon recording of such transfer in the corporate register of the Company in accordance with Article 4 hereof.

4. The transfer of a Share shall be effected, subject to the requirements posed by the above sub-articles 1.-3. and by Article 6 hereto, only by means of any of the procedures laid down in article 1690 of the Civil Code.

#### **VI. Obligation to offer the shares**

**Art. 6.** 1. In the event of any (a) unremedied Default (as defined in Section 11.5. of the Shareholders' Agreement) or (b) proposed transfer, the shareholder, his assigns or legal representative shall have the obligation to offer for sale all of its Shares (in the case of a Default) or the number of Shares which such shareholder proposes to transfer (in the event of a proposed transfer) to the other shareholders subject to due compliance with the provisions of the Shareholders' Agreement and with the following sub-articles.

2. Where there is an obligation to offer Shares for sale, the procedure outlined in the Shareholders' Agreement shall apply.

3. Following an unremedied Default (other than a Default under Section 11.5 (b) of the Shareholders' Agreement), the right to attend general meetings of shareholders and the right to vote attached to these Shares shall not be exercisable and the right to receive dividends shall be suspended for as long as that obligation has not been complied with.

#### **VII. Preferential subscription rights - Issue of new shares**

**Art. 7.** 1. Each shareholder shall have, in proportion to its respective ownership share in the share capital of the Company, a preferential right to subscribe to additional Shares of the relevant share class(es) held by the relevant shareholder and issued by the Company (its «Equity Ownership Percentage») which means, with respect to any shareholder as of any particular date, the product (expressed as a percentage) of (x) 100 multiplied by (y) the quotient of (a) the aggregate number of Shares held by such shareholder on such date, divided by (b) the aggregate number of Shares issued and outstanding on such date.

In issuing additional Shares pursuant to this Article 7 the Company shall issue Class A Voting Shares unless the issuance of such additional voting Shares to any shareholder would cause such shareholder a Regulatory Problem (as defined in the Shareholders' Agreement), in which case such shareholder shall have the right to acquire Class B Non-Voting Shares in the same number as the number of Class A Voting Shares to which it is entitled but which it could not subscribe to due to the Regulatory Problem.

2. Without prejudice to the terms of the Shareholders' Agreement, the board of management shall, in connection with a contemplated increase in share capital of the Company, notify each shareholder in writing of its right to subscribe to its Equity Ownership Percentage. If any shareholder shall not notify the board of management, in writing of its intentions to exercise its right in full within forty-five calendar days of the delivery of such written notice from the board of management, or if such written notice shall specify a number of Shares that is less than such shareholder's Equity Ownership Percentage, that portion of its Equity Ownership Percentage of additional shares to be issued which such shareholder does not subscribe to shall be offered by way of written notice from the board of management to the other shareholders who have exercised their subscription right in full, pro rata, in proportion to their respective ownership interests in the share capital of the Company and such shareholders shall have 30 calendar days from the delivery of the

written notice from the board of management in order to inform the board of management of their respective intention to exercise such additional rights. Such procedure shall continue until the entirety of the capital of the Company contemplated to be newly issued has been subscribed to or when no shareholder desires to acquire any additional amount thereof. Any notice by a shareholder to the board of management of the exercise of its rights under this sub-article 7.2 must be in writing and, if made, shall be binding and irrevocable. Absent unanimous consent among the shareholders, the issue price per Share (including issue premium) for each class of Shares and the resulting number of additional Shares of each class to be issued by the Company shall be determined by an Independent Investment Banker (selected in accordance with Article X of the Shareholders' Agreement) in accordance with Section 7.2 (b) of the Shareholders' Agreement.

3. The closing of any contemplated increase in share capital of the Company shall take place at the occasion of a general meeting of shareholders at such time and at such place in Luxembourg as specified by the board of management in a convening notice for general meetings of shareholders in accordance with the terms of Article 11 of these Articles of Association sent to the shareholders provided, however, that the closing shall not be more than 10 calendar days before the Company shall require the funds with which to meet the related capital call made by CABLEUROPA on its shareholders and shall not be on any date which abbreviates the period which the shareholders have to exercise their rights pursuant to sub-article 7.2 above. Any (i) increase in share capital of the Company, (ii) confirmation of the waiver of preferential subscription rights (where applicable) as well as the issuance, and (iii) issuance, subscription and payment of additional Shares shall be resolved by or approved (whatever shall apply) by the shareholders and shall occur at a general meeting of shareholders to be held in Luxembourg in front of a notary public in accordance with the terms of this sub-article 7.3.

### **VIII. Management**

**Art. 8.** 1. The Company shall have a board of management (conseil de gérance), consisting of five managers (gérants). The managers shall be designated as follows:

1. 3 managers designated for appointment by GLOBAL TELECOM INVESTMENTS LLC;
2. 1 manager designated for appointment by BAEC INVESTMENTS, L.L.C.; and
3. 1 additional manager.

2. The manager(s) are appointed for an indefinite period of time. They may resign from office. They or anyone of them may only be dismissed, with or without cause, from office by the general meeting of shareholders, subject to Section 6.2. of the Shareholders' Agreement.

3. In case of vacancy of the office of a manager, a new manager shall be appointed in accordance with Section 6.3. of the Shareholders' Agreement.

4. A resolution of the general meeting of shareholders to dismiss a manager may be adopted only with the quorum and majority requirements needed for amending the Articles of Association. The general meeting of shareholders shall appoint in case of vacancy of the office of a certain manager a new manager.

The appointment procedure shall be identical to the one indicated hereabove and shall be subject to Article VI of the Shareholders' Agreement.

5. The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the further terms and conditions of employment of each of the managers.

### **IX. The board of Management**

**Art. 9.** 1. Except as to the specific matters reserved exclusively to the general meeting of shareholders listed in Article 12 hereof and subject to the Shareholders' Agreement, the board of management shall be in charge of the management of the Company.

2. The board of management shall have the obligation to act in accordance with the directions of the general meeting of shareholders in relation to the general guidelines to be followed as to the financial, legal, fiscal, economic and corporate development policy of the Company.

3. Meetings of the board of management may be called in writing by the chairman of the board of management (to be elected by the general meeting of shareholders) or by any manager with a notice period of at least 10 calendar days and with the indication of the place, date, hour and agenda of the meeting.

If the notice requirement set forth is not complied with, then the notice may be waived and valid resolutions shall be capable of being passed, provided that all the managers other than those having executed a waiver of notice shall be present or represented at the meeting.

4. Any meeting of the board of management shall be quorate if the majority of the managers shall be present or represented. A manager may represent one or several other managers.

5. The board of management shall pass resolutions with the majority of the votes cast.

6. Decisions of the board of management are taken in accordance with rules of procedure to be resolved by the board of management unless the general meeting of shareholders has set forth rules of procedure to the contrary. Any rules of procedure shall comply with these Articles of Association.

#### **X. Representation of the company**

**Art. 10.** 1. The board of management acting collectively shall represent the Company vis-à-vis third parties.

2. The board of management or the general meeting of shareholders may appoint one or more managers or agents who may be (a) manager(s) acting on an ad hoc basis in order to negotiate on behalf of the Company, to execute agreements or, generally, to represent the Company vis-à-vis third parties.

3. In relation to any of the specific matters listed in Article 12 hereof, the board of management may, if a shareholders' resolution has been taken to that effect, act collectively to represent the Company vis-à-vis third parties or, under the same condition, appoint one or more managers or agents acting on an ad hoc basis in order to represent the Company.

#### **XI. General meeting of shareholders**

**Art. 11.** 1. General Meetings of shareholders may be called by the board of management or by any shareholder giving notice to the Company and the other shareholders no less than 15 calendar days prior to the date of such meeting, not including the day on which it is called and that of the meeting.

2. At least one general meeting of shareholders must be held annually, within 90 calendar days after the close of the previous financial year. General Meetings of the shareholders may be called by the board of management or any shareholder giving notice to the Company no less than 15 calendar days prior to the date of such meeting.

3. General meetings of shareholders have in principle to be held at the place where the Company has its corporate seat unless stipulated otherwise in the convening notice.

4. If the notice requirements set forth in sub-articles 11.1 and 11.2 are not complied with, then the notice may be waived and valid resolutions shall be capable of being passed, provided that all the shareholders other than those having executed a waiver of notice are present or represented at the meeting.

#### **XII. Procedure - Quorum - Majority**

**Art. 12.** 1. The general meeting of shareholders shall itself resolve who is to chair the general meeting.

2. Every Class A Voting Share shall confer the right to cast one vote. Class B Non-Voting Shares are designated as non-voting shares except to the extent required by the Law.

3. Any shareholder may grant a proxy to a representative, who may or may not be a shareholder, to represent it at the general meeting of shareholders. The representative must be an officer of the shareholder or he/she must be obliged to professional confidentiality or he/she must have executed a confidentiality agreement. The meeting may request the presentation of a written proxy.

4. A quorum for the general meeting of shareholders is reached if shareholders are present or represented that represent, except to the extent required by the Law, at least the Required Percentage (as defined in the Shareholders' Agreement). If no quorum is reached, a second general meeting of shareholders shall be called within two weeks, having the same agenda. Such meeting may resolve notwithstanding a quorum being met, if the convening notice specifically so states.

5. The general meeting of shareholders decides by the majority of the votes cast, provided however that the favourable vote of the holders of at least the Required Percentage (as defined in the Shareholders' Agreement) shall be required to approve resolutions on the following matters (and no action by the board of managers will be required to approve):

- i) the transfer of any shares in CABLEUROP A or its subsidiaries owned by the Company;
- ii) the voting by the Company of any shares owned by it in CABLEUROP A or any of its subsidiaries (provided that voting by the Company for the approval of any Investment Proposal (as defined in the Shareholders' Agreement) shall be subject to the additional conditions set forth in the Shareholders' Agreement);
- iii) the voting by the Company's designees on the board of directors of CABLEUROP A on any matters presented to the board of CABLEUROP A (including without limitation, Investment Proposals (as defined in the Shareholders' Agreement));
- iv) the merger, consolidation or reorganization of the Company;
- v) the giving of approval by the Company to any amendments or waivers of the CABLEUROP A Agreements (as defined in the Shareholders, Agreement);
- vi) the payment of any dividends or other distributions to shareholders by the Company;
- vii) any amendment to the Articles of Association of the Company;
- viii) incurrence by the Company of any indebtedness or the granting of any lien by the Company other than any liens on shares of CABLEUROP A or any of its subsidiaries to the extent such lien is required to be given pursuant to CABLEUROP A Shareholders' Agreement;
- ix) the entering into by the Company of any contract or other commitment involving a financial commitment of more than USD 25,000 other than pursuant to any approved budget and other than the CABLEUROP A Agreements;
- x) the approval of all budgets;
- xi) the entering into hedging agreements by or on behalf of the Company;
- xii) any transaction between the Company and CALLAHAN ASSOCIATES INTERNATIONAL Inc. or any subsidiary or affiliate thereof or Richard Callahan in his individual capacity;

- xiii) the appointment of auditors;
- iv) liquidation and winding-up of the Company and the procedure in respect thereof;
- xv) acquisition by the Company of any Shares of its capital and the disposition of any Shares so acquired;
- xvi) increase or reduction of the Share capital of the Company;
- xvii) appointment of the chairman of the board of management;
- xviii) dismissal or appointment of the manager(s) (subject to the Shareholders' Agreement and to the terms of Article 8 hereof);
- xix) approval of any financial statements;
- xx) submission of an Investment Proposal (as defined in the CABLEUROPA Shareholders' Agreement) to the CABLEUROPA Board of Directors;
- xxi) issuance of any Shares (other than Shares to be issued pursuant to Section 2.2. of the Shareholders' Agreement), it being understood that the issue price per Share (including premium) must be either unanimously agreed by all the shareholders of the Company or determined by an Independent Investment Banker (as defined in Article X of the Shareholders' Agreement);
- xxii) any amendment to modification or waiver of the provisions of the CABLEUROPA Agreements or any document executed in connection therewith (including, without limitation the obligation of the Company to make any payments required to be made by the Company pursuant to said agreements or any amendment thereof increasing the Company's obligations thereunder);
- xxiii) the designation of the representatives of the Company to sit on the Board of Directors of CABLEUROPA (subject to the Shareholders' Agreement);
- xxiv) the approval of the transfer of any shares of the Company;
- xxv) the approval of all equity investments by the Company in any other company;
- xxvi) the approval of any redemption of shares by the Company.

The right to vote attached to Shares in the Company's share capital that are held by the Company and/or its subsidiary companies shall not be capable of being exercised. Such Shares shall not count for the purpose of calculating a majority or a quorum; and

6. The board of management shall keep a record of the resolutions that are passed and minutes of each meeting containing the place and day of the meeting, the participants and the agenda as well as the main contents of the discussion. The minutes shall be signed by the person chairing the meeting as well as by the shareholders present or represented. This record shall be open to inspection by all shareholders at the registered office of the Company. Each of them shall receive a copy of or an extract from this record.

### **XIII. Resolutions taken otherwise than at the occasion of physical meetings**

**Art. 13.** Resolutions of shareholders other than resolutions which amend these Articles of Association may instead of being passed at a general meeting of shareholders, alternatively be passed in writing, provided that such resolutions are so passed with the unanimous vote of all the shareholders who are entitled to vote and that such resolutions bear the signature of each shareholder of the Company.

### **XIV. Financial year - Annual accounts**

**Art. 14.** 1. The financial year of the Company shall coincide with the calendar year.

2. The board of management shall annually close the books of the Company as of the last day of every financial year and as soon as reasonably possible thereafter, but in no event later than 60 calendar days, the Company shall draw up annual accounts, prepared to the extent practicable in accordance with US GAAP rules, consisting of a balance sheet, a profit and loss account, and explanatory notes, and shall within that period submit these documents to the shareholders. It shall make the underlying documents available for inspection to the shareholders at the Company's registered office.

The board of management shall within that period also submit an annual report.

3. The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the particulars to be added in accordance with section XIII of the Law on commercial companies, as amended, are available at its registered office as from the date the general meeting of shareholders dealing with such documents is called. The shareholders shall be permitted to inspect at any time these documents and to obtain copies thereof without charge.

4. Notwithstanding the above, each shareholder shall have the right, upon reasonable notice to the board of management, to examine all books, documents and correspondence of the Company.

5. The general meeting of shareholders shall approve and adopt the annual accounts. This approval and adoption shall constitute a discharge and release from liability for the managers and for the auditor with respect to all acts that appear from these documents or the result of which is embodied therein, unless a proviso or qualification has explicitly been made, and without prejudice to what has been or will be provided thereon by law.

### **XV. Auditor**

**Art. 15.** The books and accounts of the Company shall be audited by an audit firm appointed by the general meeting of shareholders, in accordance with sub-article 12.5 hereof.

### **XVI. Distribution of profits - Legal reserve**

**Art. 16.** 1. The profits, shown in the approved and adopted annual accounts, shall be available for distribution to the shareholders, by the general meeting of shareholders, the profits available for distribution will be distributed to the shareholders.

2. Except as set forth in sub-article 6.3 hereof or as otherwise set forth in the Shareholders' Agreement, the general meeting of shareholders may not resolve on an apportionment of dividends deviating from a pro rata apportionment in relation to the share capital held by the respective shareholders in the Company.

3. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law and to what has been provided in the sub-article 2. hereof and Article 12 hereof, have power to make payable one or more interim dividends.

4. Five per cent (5 %) of the annual net profits of the Company shall be allocated to a legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon as the legal reserve equals ten per cent (10 %) of the stated issued and outstanding nominal capital of the Company.

5. The distribution of profits shall take place after the approval and adoption of the annual accounts and resolution by the general meeting of shareholders.

6. The general meeting of shareholders may resolve to make distributions from the share premium reserve or other reserves unless those reserves are prohibited by the Law or by the Articles of Association from being distributed.

### **XVII. Liquidation and winding-up**

**Art. 17.** 1. In the event of the Company being liquidated, it shall be wound up by the board of management acting as liquidator, unless the general meeting of shareholders decides otherwise by vote of the Required Percentage.

2. The general meeting of shareholders shall determine the liquidation procedure and the remuneration of the liquidators.

3. During the winding-up process of the Company, the Articles of Association shall, insofar as possible, remain in full force and effect.»

#### *Sixth resolution*

The shareholders resolve to give discharge to the former managing directors, Messrs William Barker and Richard Callahan, who have been revoked as managing directors of the Company on 6th August, 1997, by a shareholders' resolution dated 6th August, 1997.

The shareholders further resolve to revoke with immediate effect and to give discharge to the managing director, Mr Harsha Murthy.

#### *Seventh resolution*

The shareholders resolve to appoint the following persons and entities as new members of the Board of Management of the Company with effect as of this meeting:

- 1) GLOBAL TELECOM INVESTMENTS LLC, having its registered office in the State of Delaware, c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH Ltd., 9 East Loockerman Street, Dover Delaware 19901 (U.S.A.),
- 2) GENERAL ELECTRIC CAPITAL SERVICES STRUCTURED FINANCE GROUP, Inc., having its registered office in Stamford CT 06927 (U.S.A.), 1600 Summer Street, 5th floor,
- 3) GENERAL ELECTRIC CAPITAL CORPORATION, having its registered office in Stamford CT 06927 (U.S.A.), 260 Long Ridge Road,
- 4) BAEC INVESTMENTS, L.L.C., having its registered office in the State of Delaware, c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805.
- 5) Mr Marc Feider, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

#### *Eighth resolution*

The shareholders resolve to issue Loan Notes in the form attached to the Subscription and Shareholders' Agreement dated as of 31st July, 1997, among the Company, GLOBAL TELECOM INVESTMENTS LLC and BAEC INVESTMENTS, L.L.C., by conversion of demand notes, dated as of 31st July, 1997, held by such shareholders in the respective amounts of:

- 1) GLOBAL TELECOM INVESTMENTS LLC: USD 10,320,164.- Loan Note in exchange for the demand note in the same principal amount.
- 2) BAEC INVESTMENTS, L.L.C.: USD 3,488,899.- Loan Note in exchange for the demand note in the same principal amount.

#### *Ninth resolution*

The shareholders resolve to authorize anyone of the managing directors of the Company to sign and execute the Loan Notes.

#### *Tenth resolution*

The shareholders resolve to ratify the entering into and the signing by the Company of the following CABLEEUROPA Agreements:

- 1) CABLEEUROPA Agreement on the Future Sales of Share Participations.
- 2) CABLEEUROPA Shareholders' Agreement.
- 3) MULTITEL Assignment of Share Purchase Option.
- 4) US WEST FRAMEWORK Agreement.
- 5) Agreement on the Sale of Shares of CTC HOLDINGS.
- 6) Agreement of Shareholders of CTC HOLDINGS.
- 7) TISA CABLE S.L. Shareholders' Agreement.
- 8) TISA CABLE S.L. Agreement for the Future Sale of Participations.
- 9) Option Agreement between the Company and US WEST INTERNATIONAL HOLDINGS.
- 10) BCH Side Letter.
- 11) Shareholders' Agreement between the Companies GLOBAL TELECOM INVESTMENTS LLC and BAEC INVESTMENTS, L.L.C.

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately LUF 1,050,000.- (one million fifty thousand Luxembourg francs).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Dudelange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Luxembourg).

Ont comparu:

1) GLOBAL TELECOM INVESTMENTS LLC, une société anonyme constituée d'après les lois de l'Etat du Delaware aux Etats-Unis et ayant son siège social dans l'Etat du Delaware, c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH Ltd., 9 East Lookerman Street, Dover Delaware 19901, Etats-Unis, représentée par son dirigeant, GENERAL ELECTRIC SERVICE STRUCTURED FINANCE GROUP, Inc.;

ici représentée par Monsieur Marc Feider, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Connecticut, le 7 août 1997;

2) BAEC INVESTMENTS, L.L.C., une société anonyme constituée d'après les lois de l'Etat du Delaware aux Etats-Unis et ayant son siège social dans l'Etat du Delaware, c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, Etats-Unis, représentée par Monsieur William A. Obenshain, administrateur,

ici représenté par Monsieur Marc Feider, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Budapest, le 8 août 1997,

votant uniquement en son nom et pour son compte en ce qui concerne les cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et dixième résolutions de la présente assemblée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La partie comparante sous 1), agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée SPANISH TELECOMMUNICATIONS, S.à r.l., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 56-58, rue Charles Martel, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 264 du 30 mai 1997, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide de réduire le capital social de USD 17.000,- (dix-sept mille dollars des Etats-Unis) et de payer ce montant à l'associé unique de la Société.

L'associé décide également d'annuler les 100 (cent) actions actuellement émises au profit de l'associé unique de la Société et ayant une valeur nominale de USD 170,- (cent soixante-dix dollars des Etats-Unis) chacune.

*Deuxième résolution*

Immédiatement après la réduction de capital, l'associé décide d'augmenter le capital social d'un montant de USD 148.440,- (cent quarante-huit mille quatre cent quarante dollars des Etats-Unis) (entièrement libéré) afin de porter le capital social à USD 148.440,- (cent quarante-huit mille quatre cent quarante dollars des Etats-Unis), avec une prime d'émission de USD 2.288.453,- (deux millions deux cent quatre-vingt-huit mille quatre cent cinquante-trois dollars des Etats-Unis) et d'émettre 4.616 (quatre mille six cent seize) parts sociales de catégorie A avec droit de vote et 332 (trois cent trente-deux) parts sociales de catégorie B sans droit de vote d'une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats-Unis) chacune.

Les parts sociales nouvellement émises ont été souscrites par GLOBAL TELECOM INVESTMENTS LLC, préqualifiée, et par BAEC INVESTMENTS, L.L.C., préqualifiée, de sorte qu'après l'augmentation de capital, les parts sociales sont réparties de la façon suivante:

1) GLOBAL TELECOM INVESTMENTS LLC	3.698	parts sociales de catégorie A avec droit de vote
2) BAEC INVESTMENTS, L.L.C.	918	parts sociales de catégorie A avec droit de vote et
	332	parts sociales de catégorie B sans droit de vote

*Troisième résolution*

L'associé décide de noter que le paiement des parts sociales nouvellement émises et de la prime d'émission par les deux associés souscripteurs est faite par conversion de deux «demand notes» datés du 31 juillet 1997 et détenus par ces associés des montants respectifs de:

1) GLOBAL TELECOM INVESTMENTS LLC: USD 1.821.205,-; USD 110.940,- dudit montant étant affectés au capital social nominal de la Société et USD 1.710.265,- comme prime à la réserve de la prime d'émission.

2) BAEC INVESTMENTS, L.L.C.: USD 615.688,-; USD 37.500,- dudit montant étant affectés au capital social nominal de la Société et USD 578.188,- comme prime à la réserve de la prime d'émission.

*Quatrième résolution*

L'associé décide d'attribuer la totalité de la prime d'émission d'un montant de USD 2.288.453,- (deux millions deux cent quatre-vingt-huit mille quatre cent cinquante-trois dollars des Etats-Unis) à la réserve de la prime d'émission.

*Cinquième résolution*

Les associés décident de procéder à une refonte des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

**«I<sup>er</sup>. Nom, Siège social et Durée**

- Art. 1<sup>er</sup>.** 1. Le nom de la société est: SPANISH TELECOMMUNICATIONS LIMITED, S.à r.l. (la «Société»).
2. Elle a son siège social à Luxembourg. La Société peut créer d'autres succursales à Luxembourg et à l'étranger.
3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**II. Objet**

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'investir, directement ou indirectement, dans CABLEUROPA S.A. et ses filiales et autres entités engagées dans le domaine du câble et/ou du téléphone en Espagne ainsi que de fournir des services de gestion et d'autres services en relation avec cet objet.

**III. Capital social et Parts sociales**

**Art. 3.** 1. Le capital social nominal de la Société est fixé à USD 148.440,- (cent quarante-huit mille quatre cent quarante dollars des Etats-Unis) consistant en 4.948 (quatre mille neuf cent quarante-huit) parts sociales divisées en 4.616 (quatre mille six cent seize) parts sociales de catégorie A avec droit de vote et 332 (trois cent trente-deux) parts sociales de catégorie B sans droit de vote.

2. Les parts sociales de catégorie A avec droit de vote sont désignées comme parts sociales avec droit de vote, tandis que les parts sociales de catégorie B sans droit de vote sont désignées comme parts sociales sans droit de vote sauf dans la mesure exigée par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi»).

3. 3.698 parts sociales de catégorie A avec droit de vote ont été souscrites et libérées par GLOBAL TELECOM INVESTMENTS LLC, une société anonyme constituée d'après les lois de l'Etat du Delaware aux Etats-Unis et ayant son siège social dans l'Etat du Delaware, c/o NATIONAL RESEARCH Ltd., 9 East Lookerman Street, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis, et 918 parts sociales de catégorie A avec droit de vote et 332 parts sociales de catégorie B sans droit de vote ont été souscrites et libérées par BAEC INVESTMENTS, L.L.C., une société anonyme constituée d'après les lois du Delaware et ayant son siège social dans l'Etat du Delaware, c/o Corporation Service Company, 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, Etats-Unis.

4. La conversion de parts sociales de catégorie A avec droit de vote en parts sociales de catégorie B sans droit de vote et vice-versa est possible si une demande de conversion présentée à cet effet à l'assemblée générale des associés a été approuvée à l'unanimité par cette assemblée et sous réserve des exigences de conversion suivantes:

a. Conversion de parts sociales de catégorie A avec droit de vote

Sur la demande de n'importe quelle Personne supervisée par une autorité de contrôle (telle que définie dans la Convention d'Actionnaires) à n'importe quel moment, cette Personne supervisée par une autorité de contrôle a le droit, en cas de survenance ou survenance éventuelle d'un Problème de Surveillance Prudentielle (comme défini dans la Convention d'Actionnaires) de convertir tel nombre de parts sociales de catégorie A avec droit de vote détenues à cet instant par cette Personne supervisée par une autorité de contrôle en un nombre égal de parts sociales de catégorie B sans droit de vote. Au cas où le Problème de Surveillance Prudentielle cesse d'exister, la Personne supervisée par une autorité de contrôle et ses membres affiliés ont le droit de reconverter leurs parts sociales de catégorie B sans droit de vote en parts sociales de catégorie A avec droit de vote.

b. Conversion de parts sociales de catégorie B sans droit de vote

1. A l'occasion de la survenance (ou la survenance attendue comme décrite sous (ii) ci-dessous) d'un quelconque Evénement autorisant la conversion, chaque détenteur de parts sociales de catégorie B sans droit de vote a le droit de convertir en un nombre égal de parts sociales de catégorie A avec droit de vote n'importe, tout ou partie des parts sociales de catégorie B sans droit de vote de ce détenteur étant (ou devant être) distribuées, aliénées ou vendues en rapport avec cet Evénement autorisant la Conversion.

ii. Pour les besoins de l'article 3 a., «Evénement autorisant la conversion» signifie (A) toute offre publique ou vente publique de titres de la Société, dans la mesure permise par la Loi, (B) toute vente de titres de la Société à une personne ou à un groupe de personnes (dans le sens du «U.S. Securities Exchange Act» de 1934, telle que modifiée (la «Loi de 1934»)) si, après cette vente, cette personne ou ce groupe de personnes ensemble posséderaient ou contrôlèrent des titres possédant ensemble le pouvoir ordinaire permettant d'élire une majorité du Conseil de gérance de la Société (sous réserve de l'approbation de cette vente par le Conseil de gérance ou par un de ses comités), (C) toute vente de titres de la Société à si, après cette vente, cette personne ou ce groupe de personnes ensemble posséderaient ou contrôlèrent des titres de la Société (à l'exclusion de parts sociales de catégorie B sans droit de vote étant converties ou aliénées à l'occasion de cet Evénement autorisant la conversion) possédant ensemble le pouvoir ordinaire permettant d'élire une majorité du Conseil de gérance de la Société, (D) toute vente de titres de la Société à une personne ou à un groupe de personnes (dans le sens de la Loi de 1934) si, après cette vente, cette personne ou ce groupe de personnes ensemble, ne posséderaient, ne contrôlèrent ou n'auraient pas le droit d'acquiescer plus que deux pour cent (2 %) des titres en circulation de n'importe quelle catégorie avec droit de vote de la Société, et (E) une fusion, consolidation ou transaction similaire impliquant la Société si, après cette transaction, une personne ou un groupe de personnes (dans le sens de la Loi de 1934) ensemble posséderaient ou contrôlèrent des titres possédant dans l'ensemble le pouvoir de vote ordinaire permettant d'élire une majorité du Conseil de gérance de la société absorbante (à condition que la transaction ait été approuvée par le Conseil de gérance ou par un comité y relatif).

iii. Toute Personne supervisée par une autorité de contrôle détenant des parts sociales de catégorie B sans droit de vote a le droit de convertir des parts sociales de catégorie B sans droit de vote lors de la survenance de tout Événement autorisant la conversion si cette Personne supervisée par une autorité de contrôle croit raisonnablement que l'Événement autorisant la conversion se réalisera, et une demande écrite de conversion à la Société de n'importe quelle Personne supervisée par une autorité de contrôle détenant des parts sociales de catégorie B sans droit de vote faisant état de la croyance raisonnable de cette Personne supervisée par une autorité de contrôle qu'un Événement autorisant la conversion se produira est concluante et, à condition qu'une résolution appropriée ait été prise lors d'une assemblée des associés à cet effet, oblige la Société à effectuer cette conversion d'une manière opportune afin de permettre à chaque Personne supervisée par une autorité de contrôle de participer à l'Événement autorisant la conversion. La Société ne doit pas annuler les parts sociales de catégorie B sans droit de vote ainsi converties avant le dixième jour qui suit cet Événement autorisant la conversion et elle doit garder ces parts sociales de catégorie B sans droit de vote jusqu'à ce dixième jour pour réémission conformément à la prochaine phrase. Si des parts sociales de catégorie B sans droit de vote sont converties en parts sociales de catégorie A avec droit de vote à l'occasion d'un Événement autorisant la conversion et si ces parts sociales de catégorie A avec droit de vote ne sont en fait pas distribuées, aliénées ou vendues après cet Événement autorisant la conversion, ces parts sociales de catégorie A avec droit de vote seront rapidement reconverties en un même nombre de parts sociales de catégorie B sans droit de vote.

iv. Sur la demande de n'importe quelle Personne supervisée par une autorité de contrôle présentée à tout moment impliquant que le pourcentage de parts sociales de catégorie A avec droit de vote que détient cette Personne supervisée par une autorité de contrôle est réduite par des émissions supplémentaires de parts sociales de catégorie A avec droit de vote par la Société, cette Personne supervisée par une autorité de contrôle a le droit de convertir un nombre de parts sociales de catégorie B sans droit de vote émises initialement au profit de cette Personne supervisée par une autorité de contrôle (qu'elles soient alors détenues par cette Personne supervisée par une autorité de contrôle, par un cessionnaire de cette Personne supervisée par une autorité de contrôle ou par un cessionnaire de ce cessionnaire) en un nombre identique de parts sociales de catégorie A avec droit de vote (chaque part sociale de catégorie B sans droit de vote étant convertible en une part sociale de catégorie A avec droit de vote), de telle manière qu'après avoir donné effet à cette conversion, la somme du (A) nombre des parts sociales de catégorie A avec droit de vote en circulation émises initialement au profit de cette Personne supervisée par une autorité de contrôle (qu'elles soient alors détenues par cette Personne supervisée par une autorité de contrôle, par un cessionnaire de cette Personne supervisée par une autorité de contrôle ou par un cessionnaire de ce cessionnaire) et du (B) nombre des autres titres en circulation avec droit de vote de la Société alors détenues par cette Personne supervisée par une autorité de contrôle ne constitue pas plus que 19,9 % de l'ensemble des titres de la Société désignés comme étant avec droit de vote.

v. Si à un quelconque moment la Réglementation K promulguée par le «Federal Reserve Board» est modifiée pour permettre aux Personnes supervisées par une autorité de contrôle de détenir plus que 19,9 % de l'ensemble des titres votants de la Société, alors sur la demande de n'importe quelle Personne supervisée par une autorité de contrôle, cette Personne supervisée par une autorité de contrôle a le droit de convertir un nombre de parts sociales de catégorie B sans droit de vote initialement émises au profit de cette Personne supervisée par une autorité de contrôle (détenues alors soit par cette Personne supervisée par une autorité de contrôle, soit par n'importe quel autre cessionnaire de cette Personne supervisée par une autorité de contrôle, soit par n'importe quel autre cessionnaire du cessionnaire) en un nombre égal de parts sociales de catégorie A avec droit de vote dans la mesure permise à cet instant par la Réglementation K.

#### c. Procédure de conversion

1. Sauf indication contraire en connexion avec une quelconque conversion, toute conversion de parts sociales d'une catégorie en parts sociales de l'autre catégorie est effectuée, après qu'une résolution appropriée ait été prise lors d'une assemblée des associés à cet effet, par la remise du certificat ou des certificats représentant les parts sociales (s'ils existent) pour être converties au principal établissement de la Société à n'importe quel moment durant les heures de bureau ordinaires, ensemble avec une demande écrite par la Personne supervisée par une autorité de contrôle détenant ces parts sociales déclarant que cette Personne désire convertir les parts sociales, ou un nombre fixé de parts sociales, représentées par ledit ou lesdits certificats de l'autre catégorie (et cette déclaration oblige la Société à émettre lesdites parts sociales). Sauf indication contraire en connexion avec une quelconque conversion, chaque conversion est considérée comme ayant été effectuée à la date de clôture de l'opération où ledit ou lesdits certificats ont été remis et où ladite demande a été reçue, et à cette date les droits de la personne détenant les parts sociales de catégorie B sans droit de vote converties, le cas échéant, comme ce détenteur doit cesser et la personne ou les personnes au nom duquel ou aux noms desquels le ou les certificats pour les parts sociales de catégorie A avec droit de vote ou pour les parts sociales de catégorie B sans droit de vote seront à être émises pour cette conversion seront considérées comme étant devenu détenteur ou détenteurs des parts sociales de catégorie A avec droit de vote ou des parts sociales de catégorie B sans droit de vote représentées de cette façon.

ii. Rapidement après la remise des certificats (s'il y en a) et la réception de la demande écrite, la Société émettra et délivrera, sur demande, en accord avec les instructions de la personne ayant remise (A) le ou les certificats pour les parts sociales de catégorie A avec droit de vote ou parts sociales de catégorie B sans droit de vote émettables après ladite conversion et (B) un certificat représentant n'importe quelles parts sociales de catégorie A avec droit de vote ou parts sociales de catégorie B sans droit de vote qui étaient représentées par le ou les certificats délivrés à la Société en rapport avec ladite conversion mais qui n'étaient pas converties.

iii. La délivrance de certificats (s'il y en a) pour des parts sociales de catégorie A avec droit de vote après conversion de parts sociales de catégorie B sans droit de vote et pour des parts sociales de catégorie B sans droit de vote après conversion de parts de catégorie A avec droit de vote est faite pour les détenteurs de ces parts sociales sans paiement



d'une quelconque taxe d'émission ou d'autres charges encourues par la Société en rapport avec ladite conversion et l'émission des parts sociales de catégorie A avec droit de vote ou parts sociales de catégorie B sans droit de vote s'y rapportant, comme le cas peut se présenter.

iv. La Société ne peut pas clôturer les livres contre la cession de parts sociales d'une quelconque manière qui empêcheraient la conversion de n'importe quelles parts sociales. La Société doit assister et coopérer avec chaque détenteur de parts sociales devant faire des enregistrements gouvernementaux ou pour obtenir une quelconque autorisation gouvernementale préalablement à ou en rapport avec une conversion de parts sociales prévue ci-dessous (y compris, sans limitation, faire n'importe quels enregistrements exigés d'être faits par la Société).

v. Si la Société de quelque manière que ce soit subdivise ou combine les parts sociales encore en circulation d'une catégorie de parts sociales, les parts sociales encore en circulation de l'autre catégorie de parts sociales doivent être proportionnellement subdivisées ou combinés d'une manière similaire.

5. Toutes parts sociales de catégorie A avec droit de vote et parts sociales de catégorie B sans droit de vote ayant une valeur nominale de USD 30,- ont été entièrement libérées.

6. Les parts sociales de chaque catégorie confèrent des droits et traitements identiques à leurs titulaires respectifs autres que ceux des parts sociales de catégorie B sans droit de vote qui ont un statut sans droit de vote sauf dans la mesure requise par la Loi.

7. La Société a les pouvoirs, sous réserve du respect des dispositions de la Loi et conformément aux conditions du Contrat de Souscription et d'Actionnaires daté au 31 juillet 1997, tel qu'il pourra être modifié de temps en temps conformément à ses termes (la «Convention d'Actionnaires»), pour acquérir des parts sociales de son propre capital social, pour valeur, mais uniquement jusqu'au montant total des bénéfices, après retenue des salaires et réserves autres que la réserve légale prévue au sous-article 16.4.

Concernant les parts sociales détenues par la Société dans son propre capital social, les droits, y compris mais non limités aux droits à des dividendes et aux droits de vote afférents à ces parts sociales, ne peuvent pas être exercés par la Société. Toutes acquisitions par la Société de parts sociales de son propre capital social de ses associés sont faites sur une base prorata (comprenant pour les besoins de ces calculations toutes les catégories de parts sociales) et elles impliquent l'acquisition de parts sociales de chaque catégorie du capital social dans la proportion de chaque catégorie rapportée à la totalité du capital social de la Société.

8. L'acquisition et la disposition par la Société des parts sociales détenues par celle-ci dans son propre capital social doit se faire en vertu d'une résolution et sur les conditions à être décidées par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 12 des présents statuts.

9. Chaque associé doit exécuter la Convention d'Actionnaires, acceptant ainsi d'être lié par les termes de celui-ci, et la Société ne peut pas enregistrer une cession à une quelconque personne ne signant pas la Convention d'Actionnaires (ou un contrat confirmant d'être lié par les termes de celui-ci).

10. Toutes les cessionnaires de parts sociales et bénéficiaires de parts sociales après une émission nouvelle de parts sociales qui ne sont pas déjà associés doivent exécuter le Convention d'Actionnaires, et la Société ne peut pas enregistrer une cession ou une émission à une quelconque personne ne signant pas la Convention d'Actionnaires (ou un contrat confirmant d'être lié par les termes de celui-ci).

#### IV. Registre de la société

**Art. 4.** 1. Le Conseil de gérance doit garder au siège social de la Société un registre de la Société contenant les statuts et les modifications y afférentes.

2. Le registre de la Société doit également contenir les nom et adresse de tous les associés et contenir des informations sur la date de l'acquisition des parts sociales, les catégories respectives des parts sociales, la date de l'accusé de réception ou de la notification de la cession et les gages de parts sociales (s'il y en a). Chaque associé devra communiquer son adresse au Conseil de gérance par écrit.

3. Nonobstant les mentions contenues dans le registre de la Société, la validité des cessions de parts sociales est en tout cas soumise aux exigences de l'article 5 ci-après devant être observées et remplies et à l'exigence que le cessionnaire doit avoir exécuté le Convention d'Actionnaires.

4. Toute entrée au registre de la Société doit être signée par un gérant ou par une personne nommée à cet effet par le Conseil de gérance. Le registre doit être tenu à jour à tout moment.

5. La Société peut émettre des certificats au nom des associés pour des parts sociales qui ne sont pas endossables ou autrement transmissibles et qui prouvent simplement l'inscription des parts sociales et enregistrements y afférents dans le registre de la Société. La propriété des parts sociales est uniquement établie par et à travers l'inscription au registre de la Société.

#### V. Transfert de la propriété des actions - Restrictions à la cession et à la disposition de parts sociales

**Art. 5.** 1. Aucun associé ne peut, directement ou indirectement, vendre, donner, apporter, hypothéquer, gager, grever, concéder une garantie sur ou autrement disposer de n'importe quelle part sociale ou droit, titre, ou intérêt y afférent sauf pour la vente ou pour une autre disposition conforme aux dispositions du Convention d'Actionnaires qui ici fait partie intégrante dans la mesure nécessaire pour donner effet à ces dispositions.

2. Les parts sociales ne peuvent pas être cédées sans l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés conformément à l'article 12 ci-après. Cette disposition ne s'applique pas aux ventes de certains droits attachés aux parts sociales («participation interests in shares») par lesquels la simple jouissance («beneficial ownership») des parts sociales de la Société est transférée; à condition toutefois qu'un associé cédant un intérêt de participation dans ses parts sociales respecte les dispositions de la Convention d'Actionnaires autres que les Sections 4.4. (a), (b) et (c) de celui-ci.

3. Toute cession de parts sociales n'est valable à l'égard de la Société et des tiers (i) qu'en cas d'acceptation par la Société, (ii) que sur la production de preuves suffisantes concernant l'exécution de la Convention d'Actionnaires (ou un contrat confirmant d'être lié par celui-ci) et (iii) qu'après inscription de cette cession dans le registre de la Société conformément à l'article 4 ci-dessus.

4. La cession d'une part sociale peut être faite, sous réserve des conditions prévues par les sous-articles 1.-3. et par l'article 6 des présents statuts, seulement au moyen d'une des procédures de l'article 1690 du Code civil.

#### **VI. Obligation d'offrir les parts sociales**

**Art. 6.** 1. Dans le cas (a) d'une quelconque violation continue d'une obligation contractuelle comme définie à la Section 11.5 de la Convention d'Actionnaires ou (b) d'une proposition de cession, l'associé, ses ayants droit ou son représentant légal ont l'obligation d'offrir les parts sociales (en cas de violation d'une obligation contractuelle) ou le nombre de parts sociales qu'ils proposent de céder (dans le cas d'une proposition de cession) aux autres associés à condition de respecter les dispositions de la Convention d'Actionnaires et des articles suivantes.

2. Au cas où il y a obligation d'offrir les parts sociales pour vente, la procédure prévue à la Convention d'Actionnaires s'applique.

3. Suite à une violation continue d'une obligation contractuelle (autre qu'une violation prévue à la Section 11.5. de la Convention d'Actionnaires, le droit d'assister aux assemblées générales des associés et le droit de vote attaché auxdites parts sociales ne peuvent pas être exercés et le droit de toucher des dividendes est suspendu aussi longtemps que l'obligation concernée n'a pas été remplie.

#### **VII. Droit de souscription préférentiel - Emission de nouvelles parts sociales**

**Art. 7.** 1. Chaque associé a, en proportion des parts sociales détenues dans le capital social de la Société, un droit de souscription préférentiel des parts sociales nouvelles de la (des) catégorie(s) de parts sociales concernée(s) détenues par l'associé en question et émises par la Société (son «Pourcentage de Participation dans le capital») ce qui signifie pour chaque associé à n'importe quelle date particulière le produit (exprimé comme un pourcentage) de (x) 100 multiplié par (y) le quotient du (a) nombre total des parts sociales détenues par cet associé à telle date, divisé par (b) le nombre total des parts sociales émises et encore en circulation à cette date.

En émettant des parts sociales nouvelles conformément à cet article 7, la Société émet des parts sociales de catégorie A avec droit de vote sauf si l'émission desdites parts sociales avec droit de vote additionnelles causerait un Problème de Surveillance Prudentielle (comme défini dans la Convention d'Actionnaires), auquel cas cet associé a le droit d'acquérir des parts sociales de catégorie B sans droit de vote au même nombre que le nombre des parts sociales de catégorie A avec droit de vote auxquelles il aurait droit mais qu'il ne peut pas souscrire en raison du Problème de Surveillance Prudentielle.

2. Sans préjudice des termes de la Convention d'Actionnaires, le Conseil de gérance doit, en rapport avec l'augmentation de capital de la Société souhaitée, notifier à chaque associé par écrit de son droit de souscrire à son Pourcentage de Participation dans le capital. Si un associé ne notifie pas par écrit au Conseil de gérance son intention d'exercer son droit en totalité endéans quarante-cinq jours après délivrance de ladite notification du Conseil de gérance, ou si la notification spécifie un nombre de parts sociales qui est inférieur au Pourcentage de Participation dans le capital de parts sociales additionnelles devant être émises de cet associé, la portion du Pourcentage de Participation dans le capital non-souscrite par ledit associé est offert par le biais d'une notification écrite du Conseil de gérance aux autres associés ayant entièrement exercés leurs droits de souscription, au prorata de leurs parts dans le capital social de la Société et ces associés ont 30 jours de calendrier à compter de la réception de la notification écrite du Conseil de gérance pour informer le Conseil de gérance de leur intention respective d'exercer lesdits droits additionnels. Cette procédure continue jusqu'à ce que l'entièreté du capital social envisagée pour être nouvellement émises ait été souscrite ou quand aucun associé désire en acquérir un montant additionnel. Toute notification d'un associé au Conseil de gérance relative à l'exercice de ses droits sous cet sous-article 7.2 doit être faite par écrit et, si faite, elle est contraignante et irrévocable. A défaut d'accord unanime entre les associés, le prix d'émission par part sociale (y compris la prime d'émission) pour chaque catégorie de parts sociales et le nombre résultant de parts sociales additionnelles de chaque catégorie devant être émises par la Société sont déterminés par un Banquier Indépendant spécialisé en matière d'investissement (choisi conformément à l'article 10 de la Convention d'Actionnaires) conformément à la Section 7.2 (b) de la Convention d'Actionnaires.

3. La clôture de n'importe quelle augmentation de capital de la Société envisagée est faite à l'occasion d'une assemblée générale des associés à telle date et à tel endroit à Luxembourg comme spécifié par le Conseil de gérance dans une lettre de convocation pour assemblées générales des associés conformément à l'article 11 des présents statuts, envoyée aux associés à condition toutefois que la clôture ne doit pas avoir lieu plus de 10 jours de calendrier avant que la Société acquiert les fonds requis pour l'appel de capital en question fait par CABLEUROPA à ses associés et ne doit pas avoir lieu à toute date abrégiant la période qu'ont les associés pour exercer leurs droits conformément au sous-article 7.2. ci-dessus. Toute (i) augmentation de capital de la Société, (ii) confirmation de la renonciation aux droits de souscription préférentiel (quand applicable) ainsi à l'émission, et (iii) émission, souscription et paiement de parts sociales additionnelles sera décidée ou approuvée (selon les cas) par les associés et aura lieu lors d'une assemblée générale des associés devant se tenir à Luxembourg par-devant un notaire conformément aux conditions de cet sous-article 7.3.

#### **VIII. Gérance**

**Art. 8.** 1. La Société a un Conseil de gérance composé de cinq gérants.

Les gérants sont nommés comme suit:

1. 3 gérants nommés par GLOBAL TELECOM INVESTMENTS LLC;
2. 1 gérant nommé par BAEC INVESTMENTS L.L.C.;
3. 1 gérant supplémentaire.

2. Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Ils peuvent démissionner. Chacun ou n'importe lequel de ceux-ci peut être révoqué, avec ou sans motifs, de son poste par l'assemblée générale des associés, sous réserve de la Section 6.2. de la Convention d'Actionnaires.

3. En cas de vacance du poste d'un gérant, un nouveau gérant est nommé conformément à la Section 6.3. de la Convention d'Actionnaires.

4. Une résolution de l'assemblée générale des associés révoquant un gérant peut uniquement être adoptée dans les conditions de quorum et de majorité nécessaires pour modifier les statuts. L'assemblée générale des associés nomme en cas de vacance du poste d'un gérant un nouveau gérant.

La procédure de nomination est identique à celle indiquée ci-dessus et sous réserve de l'article VI de la Convention d'Actionnaires.

5. L'assemblée générale des associés décide de la rémunération et des autres conditions d'emploi de chacun des gérants.

### **IX. Le conseil de gérance**

**Art. 9.** 1. Sauf pour les matières réservées exclusivement à l'assemblée générale des associés énumérées à l'article 12 ci-dessous et sous réserve de la Convention d'Actionnaires, le Conseil de gérance est en charge de la gérance de la Société.

2. Le Conseil de gérance a l'obligation d'agir dans le respect des prescriptions de l'assemblée générale des associés en rapport avec les lignes directrices générales devant être suivies concernant la politique financière, légale, fiscale, économique et sociale de la Société.

3. Des réunions du Conseil de gérance peuvent être convoquées par écrit par le gérant-directeur du Conseil de gérance (à élire par l'assemblée générale des associés) ou par n'importe quel gérant en respectant une période de convocation d'au moins 10 jours de calendrier et pareille convocation contenant l'indication du lieu, de la date, de l'heure et de l'ordre du jour de la réunion.

Si la condition de convocation exposé ci-dessus n'est pas remplie, les gérants ont la possibilité de renoncer aux modalités de convocation et des résolutions valables pourront être prises à condition que tous les gérants autres que ceux ayant accepté de renoncer aux modalités de convocation soient présents ou représentés à ladite réunion.

4. Le quorum de toute réunion du Conseil de gérance est atteint si la majorité des gérants est présente ou représentée. Un gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants.

5. Les résolutions du Conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

6. Les décisions du Conseil de gérance sont prises conformément aux règles de procédure élaborées par le Conseil de gérance à moins que l'assemblée générale des associés ait élaboré des règles de procédure contraires. Toute règle de procédure doit respecter les présents statuts.

### **X. Représentation de la société**

**Art. 10.** 1. Le Conseil de gérance agissant collectivement représente la Société vis-à-vis des tiers.

2. Le Conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés peut nommer un ou plusieurs gérants-délégués ou mandataires qui peuvent être un(des) gérant(s)-délégué(s) ad hoc pour négocier pour le compte de la Société, pour exécuter des contrats ou, en général, pour représenter la Société vis-à-vis des tiers.

3. Par rapport aux matières réservées énumérées à l'article 12 ci-dessous, le Conseil de gérance peut, si une résolution des associés a été prise à cet effet, collectivement représenter la Société vis-à-vis des tiers ou, sous la même condition, nommer un ou plusieurs gérants-délégués ou mandataires ad hoc pour représenter la Société.

### **XI. Assemblée générale des associés**

**Art. 11.** 1. Des assemblées générales des associés peuvent être convoquées par le Conseil de gérance ou par un associé donnant convocation à la Société et aux associés au moins 15 jours de calendrier avant la date fixée pour ladite assemblée, la date de convocation et la date de l'assemblée n'étant pas comprises dans ce délai.

2. Au moins une assemblée générale des associés doit être tenue chaque année endéans les 90 jours de calendrier après la clôture de l'exercice social précédent. Des assemblées générales des associés peuvent être convoquées par le Conseil de gérance ou par n'importe quel associé par notification à la Société au moins 15 jours de calendrier avant la date de cette assemblée.

3. Des assemblées générales des associés se tiennent en principe au siège social de la Société sauf stipulation contraire dans la lettre de convocation.

4. Si les conditions de convocation prévues aux sous-articles 11.1 et 11.2 ne sont pas remplies, il y a possibilité de faire abstraction des modalités de convocation et des résolutions valables pourront être prises à condition que tous les associés autres que ceux ayant déclaré renoncer aux modalités de convocation soient présents ou représentés à l'assemblée.

### **XII. Procédure - Quorum - Majorité**

**Art. 12.** 1. L'assemblée générale des associés désigne elle-même le Président de l'assemblée générale.

2. Chaque part sociale de catégorie A avec droit de vote confère le droit à une voix. Les parts sociales de catégorie B sans droit de vote sont des parts sociales sans droit de vote sauf dans la mesure requise par la Loi.

3. Chaque associé peut donner une procuration à un mandataire qui peut ou qui ne peut pas être associé pour le représenter à l'assemblée générale des associés. Le mandataire doit être un agent de l'associé ou il/elle doit être tenu au secret professionnel ou il/elle doit avoir conclu un contrat de confidentialité. L'assemblée peut demander la présentation d'une procuration écrite.

4. Un quorum pour l'assemblée générale des associés est atteint si les associés sont présents ou représentés, qu'ils représentent, sauf dans la mesure requise par la Loi, au moins le Pourcentage Requis (comme défini dans la Convention d'Actionnaires). Si aucun quorum n'est atteint, une deuxième assemblée générale des associés est convoquée endéans les deux semaines, ayant le même ordre du jour. La deuxième assemblée peut alors délibérer, quel que soit le quorum, si les lettres de convocation le prévoient.

5. L'assemblée générale des associés décide à la majorité des voix exprimées, à condition toutefois qu'un vote favorable des associés détenant au moins le Pourcentage Requis (comme défini dans la Convention d'Actionnaires) est nécessaire pour approuver les résolutions sur les matières suivantes (et aucune action de la part du Conseil de gérance n'est requis pour approbation):

- i) la cession de parts sociales en CABLEUOPA ou en ses filiales appartenant à la Société;
- ii) le vote par la Société des parts sociales qu'elle détient en CABLEUOPA ou en certaines de ses filiales (pourvu que le vote par la Société pour l'approbation de toute Proposition d'Investissement (comme définie dans la Convention d'Actionnaires) soit sujet aux conditions additionnelles contenues dans la Convention d'Actionnaires);
- iii) le vote par les représentants de la Société au Conseil d'Administration de CABLEUOPA sur toutes matières présentées au Conseil d'Administration de CABLEUOPA (y compris, sans limitation, Propositions d'Investissement (comme défini dans la Convention d'Actionnaires);
- iv) la fusion, consolidation ou réorganisation de la Société;
- v) l'approbation par la Société de toute modification aux Contrats de CABLEUOPA (comme défini dans la Convention d'Actionnaires);
- vi) le paiement de dividendes ou autres distributions aux associés par la Société;
- vii) toute modification aux statuts de la Société;
- viii) la survenance pour la Société de n'importe quel endettement ou l'octroi d'un quelconque privilège par la Société autre que n'importe quels privilèges donnés sur actions de CABLEUOPA ou de n'importe quelle de ses filiales dans la mesure où ce privilège doit être donné conformément à la Convention d'Actionnaires de CABLEUOPA;
- ix) la conclusion par la Société de n'importe quel contrat ou engagement impliquant un engagement financier supérieur à USD 25.000,- autre que n'importe quel budget approuvé et autre que les Contrats de CABLEUOPA;
- x) l'approbation de tous les budgets;
- xi) la conclusion d'opérations de couverture de risques par ou pour le compte de la Société;
- xii) n'importe quelle transaction entre la Société et CALLAHAN ASSOCIATES INTERNATIONAL Inc. ou n'importe quelle filiale de celle-ci ou Richard Callahan en sa qualité individuelle;
- xiii) la nomination de commissaires aux comptes;
- xiv) liquidation et dissolution de la Société et la procédure y relative;
- xv) acquisition par la Société de n'importe quelle part sociale de son capital et disposition de n'importe quelle de ces parts sociales ainsi obtenues;
- xvi) augmentation ou réduction du capital social de la Société;
- xvii) nomination du Président du Conseil de gérance;
- xviii) révocation ou nomination du(des) gérant(s) (sous réserve de la Convention d'Actionnaires et des conditions de l'article 8 ci-dessus);
- xix) approbation de tous états financiers;
- xx) soumission d'une Proposition d'Investissement (comme définie dans la Convention d'Actionnaires) au Conseil d'Administration de CABLEUOPA;
- xxi) émission de parts sociales (autre que les parts sociales devant être émises conformément à la Section 2.2. de la Convention d'Actionnaires), étant entendu que le prix d'émission par part sociale (y compris la prime d'émission) doit être, soit approuvé unanimement par tous les associés de la Société, soit déterminé par un Banquier Indépendant spécialisé en matière d'investissement (comme défini à l'article X de la Convention d'Actionnaires);
- xxii) toute modification ou renonciation aux dispositions des Contrats de CABLEUOPA ou de n'importe quel document exécuté en connexion avec ceux-ci (y compris, sans limitation l'obligation pour la Société de faire tous paiements nécessaires pour être faits par la Société conformément auxdits contrats ou n'importe quelle modification y relative augmentant les obligations de la Société qui en découlent);
- xxiii) la désignation des représentants de la Société au Conseil d'Administration de CABLEUOPA (conformément à la Convention d'Actionnaires);
- xxiv) l'approbation de la cession de n'importe quelle part sociale de la Société;
- xxv) l'approbation des investissements de capital par la Société en n'importe quelle autre société;
- xxvi) l'approbation de n'importe quel rachat de parts sociales par la Société;

Le droit de vote attaché aux parts sociales dans le capital social de la Société détenu par la Société et/ou par ses sociétés affiliées ne peut pas être exercé. Ces parts sociales n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul d'une majorité ou d'un quorum; et

6. Le Conseil de gérance conserve un registre des résolutions prises et des procès-verbaux de chaque réunion contenant le lieu et la date de la réunion, les participants et l'ordre du jour ainsi que les points importants discutés. Les procès-verbaux sont signés par la personne présidant la réunion ainsi que par les associés présents ou représentés. Ce registre est ouvert pour inspection à tous les associés au siège social de la Société. Chaque associé peut recevoir une copie ou un extrait de ce registre.

### **XIII. Résolutions prises autrement que lors d'assemblées physiques**

**Art. 13.** Les résolutions des associés autres que celles qui modifient les présents statuts peuvent, au lieu d'être adoptées lors d'une assemblée générale des associés, être adoptées par écrit, à condition que ces résolutions soient adoptées à l'unanimité des associés ayant un droit de vote et que ces résolutions portent la signature de chaque associé de la Société.

### **XIV. Année sociale - Comptes sociaux**

**Art. 14.** 1. L'année sociale de la Société coïncide avec l'année civile.

2. Le Conseil de gérance clôture chaque année les livres de la Société à la date du dernier jour de l'année sociale et aussitôt que raisonnablement possible, mais en aucun cas plus tard que 60 jours de calendrier, la Société doit préparer les comptes annuels, élaborés dans la mesure praticable conformément aux règles US GAAP, contenant le bilan, le compte de pertes et profits, et des notes interprétatives, et elle doit endéans cette période soumettre ces documents aux associés. Il doit rendre les documents sous-jacents accessibles pour l'inspection aux associés au siège social de la Société.

Le Conseil de gérance doit également soumettre endéans cette période un rapport annuel.

3. La Société doit assurer que les comptes annuels, le rapport annuel et les particularités devant y être ajoutées conformément à la section XIII de la Loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, soient disponibles au siège social de la Société à partir de la date de l'assemblée générale des associés convoquée pour délibérer sur ces documents. Les associés sont autorisés à inspecter à tout moment lesdits documents et à obtenir une copie de ceux-ci sans frais.

4. Nonobstant les dispositions précédentes, tout associé a le droit, sur une demande raisonnable faite au Conseil de gérance, d'examiner tous les livres, documents et correspondances de la Société.

5. L'assemblée générale des associés doit approuver et adopter les comptes annuels. Cette approbation et adoption constitue une décharge de responsabilités pour les gérants et pour le commissaire aux comptes concernant tous actes ou leurs conséquences mentionnés dans ces documents, à moins qu'une stipulation ou une qualification n'ait été expressément faite, et sans préjudice de ce qui a été ou sera déterminé à cet égard par la loi.

### **XV. Commissaire aux comptes**

**Art. 15.** Les livres et documents de la Société sont vérifiés par un commissaire aux comptes nommé par l'assemblée générale des associés conformément au sous-article 12.5. ci-dessus.

### **XVI. Distribution des bénéfices - Réserve légale**

**Art. 16.** 1. Les bénéfices prévus dans les comptes annuels approuvés et adoptés sont disponibles pour distribution aux associés par une assemblée générale des associés; les bénéfices disponibles pour distribution sont distribués aux associés.

2. Sauf comme prévu à l'article 6.3. ou comme autrement prévu dans la Convention d'Actionnaires, l'assemblée générale des associés ne peut pas délibérer sur la répartition de dividendes déviant d'une répartition au prorata en relation avec le capital social détenu par les associés respectifs dans la Société.

3. L'assemblée générale des associés a, conformément à la loi applicable et à ce qui a été prévu au sous-article 2. ci-dessus et à l'article 12 ci-dessus, le pouvoir de décider le paiement d'un ou plusieurs dividendes intérimaires.

4. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que la réserve légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital social nominal souscrit de la Société.

5. La distribution des bénéfices peut avoir lieu après approbation et adoption des comptes annuels et d'une résolution y afférente par l'assemblée générale des associés.

6. L'assemblée générale des associés peut décider de faire des distributions à partir de la réserve de prime d'émission ou d'autres réserves à l'exception des réserves interdites pour distribution par la Loi ou par les statuts.

### **XVII. Liquidation et fin**

**Art. 17.** 1. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil de gérance agissant comme liquidateur, à moins que l'assemblée générale des associés décide autrement par vote du Pourcentage Requis.

2. L'assemblée générale des associés déterminera la procédure de liquidation et la rémunération des liquidateurs.

3. Pendant la procédure de liquidation de la Société, les statuts conserveront leur force obligatoire aussi longtemps que possible.»

#### *Sixième résolution*

Les associés décident de donner décharge aux anciens membres du Conseil de gérance, Messieurs William Barker et Richard Callahan, qui ont été révoqués en tant que membres du Conseil de gérance en date du 6 août 1997 par une résolution de l'associé du 6 août 1997.

Les associés décident également de révoquer avec effet immédiat et de donner décharge au gérant, Monsieur Harsha Murthy.

#### *Septième résolution*

Les associés décident de nommer les personnes physiques et morales suivantes comme nouveaux membres du Conseil de gérance de la Société avec effet à partir de la présente assemblée:

1) GLOBAL TELECOM INVESTMENTS LLC, avec siège social dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis), c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH Ltd., 9 East Loockerman Street, Dover Delaware 19901,

2) GENERAL ELECTRIC CAPITAL SERVICES STRUCTURED FINANCE GROUP, Inc., avec siège social à Stamford CT 06927 (Etats-Unis), 1600 Summer Street, 5<sup>e</sup> étage,

3) GENERAL ELECTRIC CAPITAL CORPORATION, avec siège social à Stamford CT 06927 (Etats-Unis), 260 Long Ridge Road,

4) BAEC INVESTMENTS, L.L.C., avec siège social dans l'Etat du Delaware (Etats-Unis), c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805.

5) Monsieur Marc Feider, avocat, demeurant à Luxembourg.

*Huitième résolution*

Les associés décident d'émettre des «Loan Notes» dans la forme annexée à la Convention de Souscription et d'Actionnaires datées du 31 juillet 1997, entre la Société, GLOBAL TELECOM INVESTMENTS LLC et BAEC INVESTMENTS, L.L.C., par conversion des «demand notes» datées du 31 juillet 1997, détenues par les associés dans les montants respectifs suivants:

1) GLOBAL TELECOM INVESTMENTS LLC: USD 10.320.164,- «Loan Note» en échange de la «demand note» du même montant en principal.

2) BAEC INVESTMENTS, L.L.C.: USD 3.488.899,- «Loan Note» en échange de la «demand note» du même montant en principal.

*Neuvième résolution*

Les associés décident d'autoriser n'importe quel membre du Conseil de gérance à signer et à exécuter les «Loan Notes».

*Dixième résolution*

Les associés décident de ratifier la conclusion et la signature par la Société des Contrats de CABLEUROPA suivants:

1) Contrat de Vente Future de Participations d'Actions de CABLEUROPA.

2) Convention d'Actionnaires de CABLEUROPA.

3) Cession d'Option d'Achat de titres Multitel.

4) Contrat Cadre de US West.

5) Contrat de Vente de Parts de CTC HOLDINGS.

6) Convention d'Actionnaires de CTC HOLDINGS.

7) Convention d'Actionnaires de TISA CABLE S.L.

8) Contrat de Vente Future de Participations de TISA CABLE S.L.

9) Contrat d'Option entre la Société et US WEST INTERNATIONAL HOLDINGS.

10) BCH Side Letter.

11) Convention d'Actionnaires entre les Sociétés GLOBAL TELECOM INVESTMENTS LLC et BAEC INVESTMENTS, L.L.C.

*Estimation des frais*

Le montant des frais qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élève à environ LUF 1.050.000,- (un million cinquante mille francs luxembourgeois).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Feider, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 août 1997, vol. 829, fol. 45, case 2. – Reçu 939.910 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 septembre 1997.

*J. Elvinger.*

(34028/211/1082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**SAVA ET COMPAGNIE, Société en commandite par actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.484.

Suite au décès de Monsieur Mahmoud Hamra Krouha intervenu en date du 20 août 1997, le collège des commissaires de la société en commandite par actions SAVA & CIE se compose désormais de:

- Monsieur Bernard Tardy, demeurant à Paris;

- Monsieur Eric Blanc-Garin, demeurant à Paris;

- Monsieur Laurent Salmon, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 1997.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(34011/282/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**PROVIDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 40.480.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 1997,  
– la délibération sur les comptes annuels au 30 juin 1997 est reportée à une date ultérieure;  
– le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est provisoirement renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 12 septembre 1997.

Pour extrait conforme  
Signature  
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1997, vol. 497, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34001/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**PUBLIBURO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 56.719.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 août 1997*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 août 1997, que:  
– Monsieur Patrick Coomans a cédé les 499 parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- LUF qu'il détenait dans la société à Monsieur Patrick Eggen au prix convenu entre parties dont le cédant donne bonne et valable quittance.

La répartition des parts à la date d'aujourd'hui se compose comme suit:

AMAKA FINANCING S.A. . . . . .	1 part
Patrick Eggen . . . . .	499 parts
Total: . . . . .	500 parts

– Monsieur Patrick Eggen, gérant de sociétés, demeurant à Capellen, a été nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Patrick Coomans, démissionnaire.

Luxembourg, le 6 août 1997.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 43, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34002/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**RAMIREZ-DATA S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die Erschienenen, welche die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals darstellen, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als ordentlich einberufen betrachten.

Sie stellen fest, daß die Generalversammlung rechtskräftig bestellt ist und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Der Austritt von Herrn Ulrich Ebert als Verwaltungsratsmitglied der RAMIREZ-DATA S.A.;
- 2.- Der Austritt von Herrn Francisco Ramirez als Kommissar der RAMIREZ-DATA S.A.;
- 3.- Der Eintritt von Herrn Francisco Ramirez als Verwaltungsratsmitglied der RAMIREZ-DATA S.A.;
- 4.- Der Eintritt von Frau Bechet-Gras Margot als Kommissar der RAMIREZ-DATA S.A.;
- 5.- Den Verkauf der Anteile (300 Anteile) von Herrn Ulrich Ebert an der RAMIREZ-DATA S.A. an Herrn Udo Schönwolf und an die RAMIREZ-INVESTMENTS, S.à r.l.

Der Verkauf der Aktien verteilt sich wie folgt:

150 Anteile an Herrn Udo Schönwolf;  
150 Anteile an die RAMIREZ-INVESTMENTS, S.à r.l.

Die Aktien der Gesellschaft sind wie folgt gezeichnet:

RAMIREZ-INVESTMENTS, S.à r.l. . . . . .	800 Aktien
Herr Udo Schönwolf . . . . .	450 Aktien
Total: . . . . .	1.250 Anteile

Gezeichnet: U. Schönwolf, U. Ebert, M. Schmitz, M. Bechet-Gras, F. Ramirez.

Luxemburg, den 18. August 1997.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 août 1997, vol. 307, fol. 25, case 7/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

(34003/209/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**INTERNATIONAL TECHNICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 40.310.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 444 du 5 octobre 1992; statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 123 du 11 mars 1996.

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la société INTERNATIONAL TECHNICS S.A., qui s'est tenue au siège de la société en date du 4 juin 1997, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

\* Le mandat des administrateurs a été renouvelé pour une période de six ans, à savoir:

- M. Francis de Clerck, industriel, demeurant à B-Wielsbeke;
- M. Didier Kirsch, maître en sciences de gestion, demeurant à F-Thionville;
- Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Diekirch.

\* Le mandat du commissaire aux comptes, à savoir REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, a été renouvelé pour une période de six ans.

Luxembourg, le 4 septembre 1997.

Pour la société  
INTERNATIONAL TECHNICS S.A.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1997, vol. 497, fol. 43, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33938/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**RESTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 40.413.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 60, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1997.

RESTAR HOLDING S.A.  
Signatures

(34007/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.

**RESTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 40.413.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 août 1997*

*Résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée les réélit pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1996/1997 comme suit:

*Conseil d'administration*

- MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;  
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Alberto Francesco Ferrucci, dirigeant d'entreprise, demeurant à Genova (Italie), administrateur.

*Commissaire aux comptes*

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
RESTAR HOLDING S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34008/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 1997.